



1

---

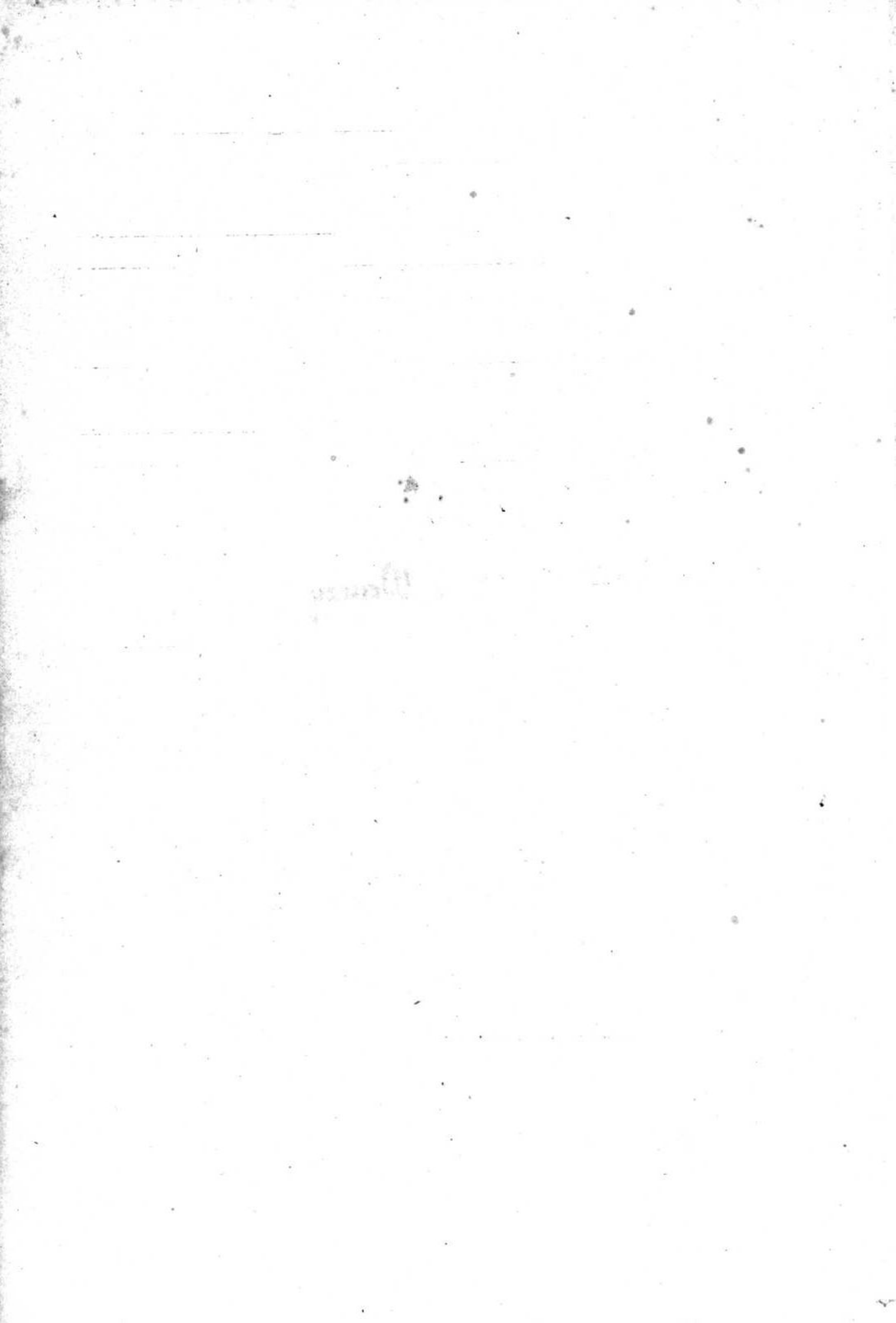
# REGISTRE DES MARIAGES

A

CÉLÉBRÉS

de l'arrondissement d'état civil de *Denezy*





## Registre des mariages A.

N° 1

Martin Galland

Aujourd'hui quatorze Mars mil huit cent  
soixante-seize par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Jacques Louis Martin, charbon,

Lieu d'origine et de domicile :

de Neyruz, domicilié à Neyruz,

Noms des parents :

fils de Jean Pierre Martin, et de Marie Marguerite née Pidoux

Etat civil :

veuf de Françoise Louise née Chevalley depuis le sept janvier mil huit cent soixante deux

Date de la naissance :

né à Neyruz, le trois Septembre mil huit cent vingt dix

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Marie Galland née Tottewat, ménagère,

Lieu d'origine et de domicile :

de Yvonand, domiciliée à Neyruz,

Noms des parents :

fille de Jean Pierre Tottewat, et de Jeanne Rose née Beiholey,

Etat civil :

veuve de François Frédéric Galland depuis le dix huit juin mil huit cent soixante un

Date de la naissance :

née à Chavannes-le-Chêne le trente Novembre mil huit cent seize

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Neyruz le dix neuf et à Yvonand le  
vingt trois Février mil huit cent soixante seize.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Jacques Louis Martin  
Marie Galland

des témoins :

H. Pichon  
Jacques Daniel Chevalley

L'officier de l'état civil :

E. Rossel

Papiers présentés :

Certificat de publication à Yvonand  
Actes de naissance des époux  
Actes de décès des époux précédents

Le mariage a été communiqué aux

l'officiers de l'état civil de

Yvonand

1876  
1876  
1876

N° 2.

*Dupraz Gillieron*Aujourd'hui *deux* *Mai* mil huit cent*soixante-seize* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. *Victor Jean Louis Dupraz, agriculteur*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Oulens*, domicilié à *Denezzy*

Noms des parents :

fils de *Victor Louis Dupraz* et de *Jeanne Louise Henriette Belliot*

Etat civil :

*célibataire*

Date de la naissance :

né à *Morges* le *deux* *Décembre* mil huit cent *quarante-un*;

et

Nom et profession de l'épouse :

2. *Eina Gillieron*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Servion*, domiciliée à *Chanéaz*

Noms des parents :

fille de *Pierre Louis Gillieron* et de *Jeanne Suzanne Gillieron*

Etat civil :

*célibataire*

Date de la naissance :

née à *Servion* le *deux* *Septembre* mil huit cent *cinquante-cinq*.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Oulens, Servion, Chanéaz* le *vingt-un* et  
à *Denezzy* le *vingt-deux* *Octobre* mil huit cent *soixante-seize*Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

*Victor Jean Louis Dupraz*  
*Eina Gillieron*

des témoins :

*Jean Jules Pappionnaz*  
*Charles François Chevaley*

L'officier de l'état civil :

*E. Robbet*

Papiers présentés :

*Certificats de publication à Oulens,*  
*à Servion et à Chanéaz.*  
*Certes de résidence des époux.*

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

*d'Eschallens, d'Oron et de*  
*Mollondins.*

## Registre des mariages A.

N° 3

Durussel Ducret

Aujourd'hui dix Octobre mil huit cent

soixante-seize par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Alfred Durussel, tailleur d'habits

Lieu d'origine et de domicile :

de Chevallé sur Moudon, domicilié à Neyruz,

Noms des parents :

fils de François Louis Durussel, et de Marie Louise Chevally,

Etat civil :

célibataire,

Date de la naissance :

né à Sargens le trente janvier mil huit cent cinquante-trois

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Elise Ducret, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de St. Sulpice, domiciliée à Combremont-le-Grand,

Noms des parents :

fille de feu Jean Henri, et de Françoise Eydie Pettes,

Etat civil :

célibataire,

Date de la naissance :

née à Treytrens le vingt Mai mil huit cent cinquante-sept

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Neyruz, à Combremont-le-Grand et à Chevallé le neuf, et à St. Sulpice le dix Septembre mil huit cent soixante-seize

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Alfred Durussel  
Elise Ducret

des témoins :

Jean Héli Dubois Neyruz  
Ami Piot à Dorez

L'officier de l'état civil :

E. Hodder

Papiers présentés :

Certificats de publication à  
Combremont-le-Grand, à Chevallé  
et à St. Sulpice

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

Ducens, de Combremont-le-Grand  
et d'Ecublens.

En le 18 Novembre 1876.

Le Préfet.  
Neyruz

Imp. A. P.

Le présent registre est clos pour l'année 1876 en vertu de l'article 2 de la loi fédérale du 24 Décembre 1874, sur la tenue des registres de l'état civil.

Neyruz 1<sup>er</sup> janvier 1877. L'Officier de l'état civil.

E. Hodder

N°

Aujourd'hui \_\_\_\_\_ mil huit cent

\_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de \_\_\_\_\_

domicilié à \_\_\_\_\_

Noms des parents :

fils de \_\_\_\_\_

et de \_\_\_\_\_

Etat civil :

Date de la naissance :

né à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

et

Nom et profession de l'épouse :

2. \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de \_\_\_\_\_

domiciliée à \_\_\_\_\_

Noms des parents :

fille de \_\_\_\_\_

et de \_\_\_\_\_

Etat civil :

Date de la naissance :

née à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

Registre des mariages A.

N° 1  
Sidouy-Gourmaz

Aujourd'hui vingt Avril mil huit cent  
septante sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Edouard Sidouy, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Villars-le-Comte domicilié à Villars-le-Comte

Noms des parents :

fils de Jean Jacques Sidouy et de Susanne née Sidouy

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Villars-le-Comte le vingt-un Octobre mil huit cent quarante six  
et

Nom et profession de l'épouse :

2. Eydie Rosalie Gourmaz, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Sèdeilles domiciliée à Villars-le-Comte

Noms des parents :

filie de Jean Frédéric Gourmaz et de Jeanne Marguerite Taccou

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Trévilloux le onze février mil huit cent quarante huit

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Villars-le-Comte le dix et à Sèdeilles  
le douze Mars mil huit cent septante sept

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Edouard Sidouy  
Rosalie Gourmaz

des témoins :

H. Tournant  
Jacques Durand Chevalley & Percey

L'officier de l'état civil :

E. Bosset

Papiers présentés :

Certificat de publications  
à Sèdeilles, acte de naissance  
de l'épouse

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Villars-le-Comte



N<sup>o</sup> 2  
Chevalley Chambaz

Aujourd'hui vingt-sept Avril mil huit cent  
septante-sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Edouard Chevalley, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Denezzy, domicilié à Denezzy,

Noms des parents :

fils de Jacques Daniel et de Suzanne Marie Pichaire

Etat civil :

célibataire,

Date de la naissance :

né à Evatton le vingt-sept Janvier mil huit cent cinquante-un  
et

Nom et profession de l'épouse :

2. Mari Chambaz, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Denezzy, domiciliée à Denezzy,

Noms des parents :

fille de Jacques Pierre Daniel et de Suzanne Louise Deppeyraz

Etat civil :

célibataire,

Date de la naissance :

née à Denezzy le vingt-Septembre mil huit cent cinquante-cinq

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Denezzy le (7) sept Avril mil-  
huit cent septante-sept.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Edouard Chevalley  
Mari Chambaz

des témoins :

Jean Jules Deppeyraz à Denezzy  
Constant Deppeyraz à Denezzy

L'officier de l'état civil :

E. Rossel

Papiers présentés :

Acte de naissance de  
l'époux

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

N° 3

*Pidouy-Dutoit*

Aujourd'hui vingt-neuf Mai mil huit cent septante-sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Edouard Pidouy, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Villars-le-Comte domicilié à Moudon

Noms des parents :

fil de Jean Daniel Pidouy et de Louise Susanne Durussel

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Villars-le-Comte le treize Octobre mil huit cent cinquante-cinq

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Julie Dutoit, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Neyruz et de Moudon domiciliée à Neyruz

Noms des parents :

filles de Abraham Philippe Dutoit et de Catherine Zwahlen

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Neyruz le sept. huit mil huit cent cinquante-deux

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Neyruz et Villars-le-Comte le treize et à Moudon le quinze Mai mil huit cent septante-sept.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

Edouard Pidouy  
Julie Dutoit

des témoins :

Constant Pidouy Luyon  
Philippe Dutoit de Moudon

L'officier de l'état civil :

L. Rosses

Papiers présentés :

- 1. Autorisation de procéder à la célébration du mariage donnée par l'officier de l'état civil de Moudon.
- 2. Certificats de publications à Neyruz, Villars-le-Comte et Moudon

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Moudon

N<sup>o</sup> 4  
Butty-Badoud

Aujourd'hui deux Novembre mil huit cent  
septante-sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Jean Baptiste Butty, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Uisy (Fribourg) domicilié à Doney,

Noms des parents :

fils de Joseph Butty et de Antoinette née Feisset

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Uisy le vingt Octobre mil huit cent trente-trois

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Marie Rosine Badoud,

Lieu d'origine et de domicile :

de Trémondavaux (Fribourg) domiciliée à Trémondavaux,

Noms des parents :

fille de Pierre Hubert Badoud et de Anne née Vey

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Trémondavaux le quinze Octobre mil huit cent quarante-cinq

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Uisy le dix-huit, à Doney le vingt et à  
Trémondavaux le vingt-un Octobre mil huit cent septante-sept.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Jean Baptiste Butty  
Rosine Badoud

des témoins :

Constant Chambaya Doney  
Henri Foch Doney

L'officier de l'état civil :

L. Passet

Papiers présentés :

Certificats de publications  
à Uisy et à Trémondavaux.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Uisy et de Trémondavaux.

Vu le 30 Janvier 1878.  
Le Préfet  
Mourenq

Registre des mariages A.

N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui trente-un Décembre mil huit cent

Septante Sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

~~comparu~~ : à huit heures du soir, le présent registre

1. est clos et certifié conforme à l'autre double

de suivant l'article 2 de la ~~domicilié à~~ loi fédérale du

~~fil~~ de 24 décembre 1874, et de ~~par moi soussigné~~

~~officier de l'état civil de l'arrondissement de Penney.~~

~~né à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_~~

et E. Rosset

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

2. \_\_\_\_\_  
de \_\_\_\_\_ domiciliée à \_\_\_\_\_

filles de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

N° 1  
Martin-Pidou

Aujourd'hui vingt-huit Mars mil huit cent  
septante-neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Jean Martin, meunier

Lieu d'origine et de domicile :

de Neyruz domicilié à Neyruz

Noms des parents :

fils de Jean Abram Martin et de Judith Gabrielle ni Pascal

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Neyruz le vingt-deux Avril mil huit cent trente

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Isaline Pidou

Lieu d'origine et de domicile :

de Foul et Villars le Comte domiciliée à Oulens sur Lucens

Noms des parents :

fille de Jean Louis Pidou et de Louise Marguerite ni Brio

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Foul le dix-neuf Août mil huit cent quarante-neuf

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Neyruz et Villars le Comte le premier et à  
Foul et Oulens le deux Mars mil huit cent septante-neuf.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Jean Martin  
Isaline Pidou

des témoins :

Jean Rosset à Neyruz  
Daniel Chevalley à Pirey

L'officier de l'état civil :

La Rosset

Papiers présentés :

Certificats de publication  
à Foul et Oulens

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Lucens

## Registre des mariages A.

N<sup>o</sup> 7  
Crisinel Debétaz

Aujourd'hui Six Juin mil huit cent  
septante-neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Emile Crisinel, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Denezey domicilié à Denezey

Noms des parents :

fils de Jean Louis Crisinel et de Henriette née Brichon

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Denezey le douze Mai mil huit cent quarante-neuf

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Fanny Debétaz, née Richoud

Lieu d'origine et de domicile :

de Fey domiciliée à Denezey

Noms des parents :

fille de Jean Benjamin Richoud et de Jeanne Marie née Thuillet

Etat civil :

divorcée d'avec Louis Debétaz depuis le neuf septembre mil huit cent septante-

Date de la naissance :

quatre  
née à Chêne-et-Jacquet le vingt-un Juin mil huit cent quarante-six

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Denezey le vingt-six Avril et à Fey le  
premier Mai mil huit cent septante-neuf

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Emile Crisinel  
Fanny Debétaz

des témoins :

Daniel Chevaley à Denezey  
Emile Maury à Naray

L'officier de l'état civil :

E. Frosser

Papiers présentés :

Actes de mariage et de divorce  
de l'épouse, certificat de publi-  
cation à Fey.

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

Fey

N<sup>o</sup> 3  
Fiaux Nicolier

Aujourd'hui six juin mil huit cent  
septante-neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Emile Fiaux, fromager

Lieu d'origine et de domicile :

de Hermenches domicilié à Neyruz

Noms des parents :

fils de Jean Pierre David Fiaux et de Jeanne Marguerite née Jayet

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Moudon le cinq juin mil huit cent cinquante-un

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Elisa Nicolier, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Oleyres domiciliée à Neyruz

Noms des parents :

fille de Louis Salomon Nicolier et de Nanette née Goumaz

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Sedeilles le quatorze Mai mil huit cent cinquante-neuf

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Hermenches, à Oleyres et à Neyruz le  
dix sept <sup># Moai</sup> mil huit cent septante-neuf

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Emile Fiaux  
Elisa Nicolier

des témoins :

Daniel Chevalley à Benezey  
Emile Brisinet à Benezey

# Approuvé la surcharge du  
mot Moai à la quinzième ligne  
du présent acte.

L'officier de l'état civil :

E. Rosses

Papiers présentés :

Actes de naissance des  
époux, certificats de publication  
à Hermenches et à Oleyres

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

Moudon et de Avenches.

## Registre des mariages A.

N° 4

Dutoit-Gonin

Aujourd'hui ~~quatorze~~ treize ~~juin~~ juin mil huit cent  
~~septante-neuf~~ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Félic Dutoit, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Neyruz et de Moudon domicilié à Neyruz

Noms des parents :

fils de Sieur-Louis Dutoit et de Jeanne-Marie née Hojenniet

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Neyruz le douze Mars mil huit cent cinquante-deux

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Caroline Gonin, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Bofflens domiciliée à Bofflens

Noms des parents :

fille de François Gonin et de Louise née Reverchon

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Bofflens le dix-huit Janvier mil huit cent cinquante-quatre

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Bofflens le trois, à Moudon le six et à  
Neyruz le huit Mai mil huit cent septante-neuf.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Félic Dutoit  
Caroline Gonin

des témoins :

Louis Gonin à Bofflens  
Daniel Chevallery à Dorezzy

L'officier de l'état civil :

E. Frosset

Papiers présentés :

Certificats de publication  
à Moudon et à Bofflens

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Moudon et de  
Promainmettes

Approuvé la radiation des deux  
mots nuls à la première ligne de  
cet acte

E. Frosset



N° 5

Dutoit Babelay

Aujourd'hui dia sept, Octobre mil huit centseptante neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Jeannot Gabriel Dutoit, charpentier

Lieu d'origine et de domicile :

de Noudon et Neyruz domicilié à Neyruz

Noms des parents :

fils de Jean Philippe Dutoit et de Jeanne Rose Favre

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Martherenges le neuf janvier mil huit cent trente neuf.

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Louise Charlotte Babelay, ménagère

Lieu d'origine et de domicile :

de Bournens domiciliée à Bournens

Noms des parents :

fille de Jean Pierre Louis Babelay et de Fanchette Marie Moras

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Bournens le trois janvier mil huit cent quarante quatre.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Noudon le cinq, à Bournens le six et à Neyruz le douze Septembre mil huit cent septante neuf.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Jeannot Gabriel Dutoit  
Charlotte Babelay

des témoins :

Louis Boray, à Neyruz,  
Daniel Chevalley, à Dorez

L'officier de l'état civil :

L. Fosse

Papiers présentés :

Certificats de publication à  
Noudon et à Bournens.

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

Noudon et de Sullens.

N° 6  
Crisinel-Jaquier

Aujourd'hui douze Décembre mil huit cent  
septante-neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Jules Crisinel, agriculteur,

Lieu d'origine et de domicile :

de Denezzy domicilié à Denezzy

Noms des parents :

fils de Sieur César Crisinel et de Louise Françoise ni Chambay

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Denezzy le dix Octobre mil huit cent soixante-un.

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Marie Elise Jaquier, agriculteur,

Lieu d'origine et de domicile :

de Villars-le-Comte domiciliée à Villars-le-Comte

Noms des parents :

fille de Jaques Siméon Jaquier et de Louise ni Tidoux

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Villars-le-Comte le deux Mars mil huit cent cinquante-neuf.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Denezzy et à Villars-le-Comte le premier  
Novembre mil huit cent septante-neuf.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Jules Crisinel  
Marie Elise Jaquier

des témoins :

François Jaquier à Villars-le-Comte  
Constant Chambay à Denezzy

L'officier de l'état civil :

L. Frossed

Papiers présentés :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

Avant la célébration du  
mariage inscrit ci contre sous  
N° 6, les époux ont déclaré re-  
connaître pour leur enfant, et  
vouloir légitimer Jaquier  
Aimé Louis, fils de Marie-  
Elise Jaquier, né le vingt-  
sept Septembre mil huit  
cent septante-neuf, à  
Villars-le-Comte, l'inscrit sous  
N° 17 dans les registres de  
l'état civil de l'arrondissement  
de Denezzy.

Ce qu'attestent les décla-  
rants, par leurs signatures,  
le douze Décembre mil huit  
cent septante-neuf.

Jules Crisinel  
Marie Elise Jaquier

Officier de l'état civil:  
L. Frossed

Unite 7 février 1880.  
Le Préfet  
Mouvet

Aujourd'hui vingt et un Décembre mil huit-cent

~~septante-neuf à~~ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

~~compara :~~ huit heures du soir, le présent registre est clos

1. et certifié conforme à l'autre double, suivant l'article

de 4 de la loi fédérale du 24 ~~décembre~~ Décembre 1874,

~~fil~~ de Just moi soussigné, et de officier de l'état civil de

l'arrondissement de Denezey.

né à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ L. Rossel

et

2. \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ domiciliée à \_\_\_\_\_

filie de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de \_\_\_\_\_

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

N° 1  
Chevalley Besson

Aujourd'hui onze juin mil huit cent  
huitante par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Jules Chevalley, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Denery, domicilié à Dimoret

Noms des parents :

fil de Jean Pierre Chevalley et de Jeanne Marguerite Crisinel

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Denery le huit juin mil huit cent cinquante cinq

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Odile Besson, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Creytorrens, domiciliée à Dimoret

Noms des parents :

fille de Louis Eugène Besson et de Jeanne Louise Delas

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Creytorrens le onze Septembre mil huit cent cinquante neuf

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Denery le premier à Dimoret le deux et  
à Creytorrens le sept Mai mil huit cent huitante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Jules Chevalley  
Odile Besson

des témoins :

H. Pochon inst à Denery  
Emile Chevalley Besson

L'officier de l'état civil :

E. Rodet

Papiers présentés :

Autorisation pour la célébration  
du mariage hors de l'arrondissement,  
certificats de publication à Denery,  
à Dimoret et à Creytorrens.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Hollondius et de Combremont,

Qui le 15 février 1881,  
Le Préfet,  
Yvonnel

N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui *trante-un Décembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*huitante, à huit heures* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont ~~comparu~~ *du soir, le présent registre est clos et certifié conforme*

Nom et profession de l'époux :

1. *à l'autre double suivant l'article 2 de la loi fédérale*

Lieu d'origine et de domicile :

*de du 24 Décembre 1874, par moi domicilié à soussigné, officier*

Noms des parents :

*fil de l'état civil de l'arrondissement de Denezzy.*

Etat civil :

*E. Fosse*

Date de la naissance :

~~né à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_~~

~~et~~

Nom et profession de l'épouse :

2. \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

~~de \_\_\_\_\_ domiciliée à \_\_\_\_\_~~

Noms des parents :

~~fil de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_~~

Etat civil :

Date de la naissance :

~~née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_~~

Date des publications :

~~Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_~~

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

N<sup>o</sup> 1  
*Tochon Deppierraz*

Aujourd'hui *vingt un* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
*quatre vingt un* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
 comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. *Henri Tochon* instituteur \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de *Chêne et Saquié* \_\_\_\_\_ domicilié à *Denezé* \_\_\_\_\_

Noms des parents :

fil de *François Tochon* \_\_\_\_\_ et de *Louise née Chevalier* \_\_\_\_\_

Etat civil :

*célibataire* \_\_\_\_\_

Date de la naissance :

né à *Saquié* \_\_\_\_\_ le *vingt deux Octobre* mil huit cent *cinquante quatre*

et

Nom et profession de l'épouse :

2. *Louise Deppierraz* sans profession \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de *Denezé* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Denezé* \_\_\_\_\_

Noms des parents :

filles de *Jean Jacques Deppierraz* et de *Louise Marguerite née Geignot*

Etat civil :

*célibataire* \_\_\_\_\_

Date de la naissance :

née à *Denezé* \_\_\_\_\_ le *vingt huit Mars* mil huit cent *cinquante*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Denezé le dix neuf* et à *Chêne et Saquié*  
*le vingt un Février* mil huit cent *quatre vingt un*.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

*H. Tochon*  
 instituteur  
 Louise Deppierraz

des témoins :

*Henri Genier*  
*Constant Deppierraz à Denezé*

L'officier de l'état civil :

*E. Fosse*

Papiers présentés :

*Certificat de publication*  
*à Chêne et Saquié*

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

*Mollondin*

n° 2.  
Deppieraz Chambaz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt Décembre mil huit cent  
quatre vingt un par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

1. Jean Constant Deppieraz, agriculteur  
de Denez domicilié à Denez  
fils de Jean Jaques Deppieraz et de Louise Marguerite Geiguer  
célibataire  
né à Denez le sept Mars mil huit cent cinquante quatre

et

2. Louise Chambaz, sans profession  
de Denez domiciliée à Denez  
fille de Jacques Pierre Daniel et de Suzanne Louise Deppieraz  
célibataire  
née à Denez le vingt Novembre mil huit cent cinquante trois.

Les publications ont eu lieu à Denez le vingt six Octobre mil  
huit cent quatre vingt un.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Jean Constant Deppieraz  
Louise Deppieraz née Chambaz

des témoins :

H. Pochon Denez  
Constant Deppieraz Denez

L'officier de l'état civil :

E. Fosse

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué, aux  
officiers de l'état civil de

Vu le 25 Janvier 1882

Le Préfet  
M. J. J. J.

Registre des mariages A.

N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui Le numéro 2, à la page 20, est celui mil huit cent  
de la dernière inscription par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu: faite dans l'année 1881. Les deux doubles de  
1. présent registres sont conformes. Ce que nous certifions.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

de Neyruz 31 décembre 1881. domicilié à l'Officier de l'état civil.  
filz de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
né à \_\_\_\_\_



et

Nom et profession de l'épouse :

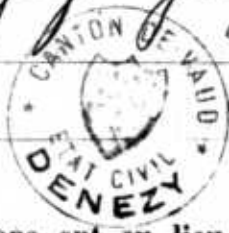
Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

2. Un double a été remis le 26 janvier 1882 à l'autorité  
de cantonale, en exécution de l'article 4 de la loi  
de fille de Neyruz 26 janvier 1882. et de \_\_\_\_\_



l'Officier de l'état civil de Denezey  
\_\_\_\_\_  
née à \_\_\_\_\_

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de



N° 1  
 Lagniaz-Trolliet

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui trente un janvier mil huit cent  
quatre vingt deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
 comparu :

1. Lagniaz Constant, agriculteur  
 de Neyruf domicilié à Moudon  
 fils de Lagniaz Jacques à Neyruf et de Suzanne Marie née Lagniaz  
Célibataire  
 né à Neyruf le vingt cinq Mars mil huit cent cinquante trois  
 et

2. Trolliet Marie, cuisinière  
 de Henniez domiciliée à Moudon  
 fille de Trolliet Jean Daniel et de Marquise née Cosanderi  
Célibataire  
 née à Henniez le vingt juin mil huit cent cinquante huit

Les publications ont eu lieu à Neyruf le douze, à Moudon le douze et  
 à Henniez le treize janvier de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

des témoins :

Constant Lagniaz Daniel Chevalley à Dorez  
Marie Lagniaz née Trolliet Louis Boyay à Neyruf

L'officier de l'état civil :

J. Frosset

Papiers présentés :

L'autorisation de l'officier de  
l'état civil de Moudon de célébrer  
le mariage à Dorez

Le mariage a été communiqué aux  
 officiers de l'état civil de

Moudon et de Granges.

## Registre des mariages A.

N° 2.

Chambaz-Girard

Aujourd'hui seize Mai mil huit cent  
quatre vingt deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Chambaz Jean Daniel, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Denezey domicilié à Denezey

Noms des parents :

fils de Chambaz Pierre Elie et de Suzanne Marguerite Crisinel

Etat civil :

veuf de Marie Louise née Corthésy, depuis le dix neuf Décembre mil huit cent

Date de la naissance :

huitante  
né à Denezey le douze Janvier mil huit cent seize

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Girard Rosine, ménagère

Lieu d'origine et de domicile :

de Denezey domiciliée à Denezey

Noms des parents :

fille de Girard Jean François et de Suzanne Françoise Crisinel

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Denezey le seize Mai mil huit cent trente cinq

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Denezey le quinze Avril mil huit  
cent quatre vingt deux

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Jean Daniel Chambaz  
Rosine Girard

des témoins :

Ju François Chetabey à Denezey  
François Deppierras à Denezey

L'officier de l'état civil :

C. Passet

Papiers présentés :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

N° 3

Girard - Chevalley

Aujourd'hui vingt neuf Décembre mil huit cent  
quatre vingt deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Girard Pierre Daniel, agriculteur,

Lieu d'origine et de domicile :

de Denezey, domicilié à Denezey.

Noms des parents :

fils de feu Girard Jean François et de Suzanne Françoise Cribenel

Etat civil :

Célibataire,

Date de la naissance :

né à Denezey le six Février mil huit cent quatre vingt deux,

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Chevalley Julie, ménagère,

Lieu d'origine et de domicile :

de Denezey domiciliée à Savigny

Noms des parents :

fille de feu Chevalley Jean Louis et de Jeanne Louise Deppierraz.

Etat civil :

Célibataire.

Date de la naissance :

née à Denezey le vingt cinq Février mil huit cent quarante-  
six

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Savigny le neuf, à Denezey le neuf  
Décembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Pierre Daniel Girard  
Julie Girard Chevalley

des témoins :

Ju François Chevalley à Denezey  
François Deppierraz à Denezey

L'officier de l'état civil :

E. Rosset

Papiers présentés :

Ce certificat de publication  
de Savigny.

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

Savigny.

Registre des mariages A.

N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui le numéro 3, à la page 24, est celui mil huit cent de la dernière inscription par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu faite dans l'année 1882. Les deux doubles du présent 1. registre sont conformes. Ce que nous certifions.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

de Neyruz le 31 Décembre 1882. domicilié à l'officier de l'état civil et de C. Rossel

né à Un double a été remis le 4 janvier 1883 à l'autorité cantonale, en exécution de et l'art. 2 de la loi.

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

2. Neyruz le 4 janvier 1883. domiciliée à l'officier de l'état civil et de C. Rossel

filles de

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Vu le 24 Janvier 1883.

Le Préfet  
M. Rouvier

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de \_\_\_\_\_

N° 1.

Dury - Bulloz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt deux Mars mil huit cent  
quatre-vingt quatre par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Dury Louis Maximilien, agriculteur

de Crouy domicilié à Donneloye,

fil de Dury Frédéric et de Jeanne Henriette née Virey,

Célibataire,

né à Villars Criculien le six Mai mil huit cent quarante neuf,

et

2. Bulloz Sylvie, sans profession

de Villars le Comte domiciliée à Villars le Comte,

fille de Bulloz Jean Louis et de Jeanne Rose née Durssel,

Célibataire,

née à Bussy sur Meudon le neuf Avril mil huit cent soixante cinq.

Les publications ont eu lieu à Villars le Comte, a Crouy et a Donneloye  
le vingt trois février de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

des témoins :

Dury Louis Maximilien H. Pochon, Donery  
Dury Sylvie Nic Bulloz Ch. Del. Criculien Donery

L'officier de l'état civil :

E. Rosset

Papiers présentés :

L'autorisation de l'Officier  
de l'état civil de Hollondin de  
célébrer le mariage a Donery.

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

Hollondin

N° 2

Pahud - Chevalley

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Anjourd'hui quatre Octobre mil huit cent  
huitante quatre par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Pahud, Jacques Louis, agriculteurde Ogens domicilié à Ogens,fils de Pahud Jacques Philippe et de Suzanne Marie nee Coullmes,  
célibatairené à Ogens le treize Août mil huit cent quarante quatre,  
et2. Chevalley, Rosinede Denezey domiciliée à Seyres et Tossens,fille de Chevalley Jacques Daniel et de Suzanne Marie nee Lechaire,  
célibatairenée à Denezey le vingt-six Septembre mil huit cent cinq  
vingt-sixLes publications ont eu lieu à Denezey le treize, à Ogens et à Seyres et  
Tossens le quinze Septembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Jacques Louis PahudRosine Chevalley Pahud

des témoins :

M. François Chevalley à DenezeyRadolphe Chambak à Denezey

L'officier de l'état civil :

E. Rossel

Papiers présentés :

L'autorisation de l'officier de  
l'état civil de St-Cierges de  
célibat le mariage à Denezey.

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

St-Cierges

N°

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

*du le 14 février 1885  
par le Prêtre  
Ch. Farjat*

~~Aujourd'hui~~ Le numéro 2, à la page 27, est ~~mil huit cent~~  
~~celui de la dernière inscrip-~~ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

~~composé~~ : deux faits dans l'année 1884. Les deux doubles

1. du présent registre sont conformes. Ce que nous certifions.

de Neuchâtel le 31 Décembre 1884. domicilié à

filz de et de L'officier de l'état civil:



*E. Rosset*

né à le

2. Un double a été remis le 5 janvier 1885 à

de l'autorité cantonale, en domiciliée à exécution de

fille de l'art. 2 de la loi. et de

Neuchâtel le 5 janvier 1885. L'officier de l'état civil:



*E. Rosset*

Les publications ont eu lieu à

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

N° 1.  
Golatz-Jayquier

Aujourd'hui huit Mai mil huit cent quatre-vingt-cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Golatz Eugène, endoumiest,

Lieu d'origine et de domicile :

de L'Abbaye domicilié à Ogens

Noms des parents :

fils de Golatz Jean François et de Sydie née Bourgeois, décédée,

Etat civil :

célibataire,

Date de la naissance :

né à Yvonand le dix-huit mai mil huit cent cinquante-six.  
et

Nom et profession de l'épouse :

2. Jayquier Emma,

Lieu d'origine et de domicile :

de Villars-le-Comte domiciliée à Villars-le-Comte,

Noms des parents :

fille de Jayquier Jean Daniel et de Tanny Julie née Jayquier,

Etat civil :

célibataire,

Date de la naissance :

née à Villars-le-Comte le vingt-huit Novembre mil huit cent soixante-cinq.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Villars-le-Comte le seize, à Ogens le dix-sept et à L'Abbaye le dix-huit Avril de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Eugène Golatz  
Emma Golatz

des témoins :

H. Pichon instituteur  
Félix Germond de Villars-le-Comte

L'officier de l'état civil :

G. Rossel

Papiers présentés :

L'autorisation de l'officier de l'état civil de St-Cierges de célébrer le mariage à Teney.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

L'Abbaye et de St-Cierges.



N° 2.

*Guignet Baumgartner*

Aujourd'hui *vingt trois Octobre* mil huit cent

*quatre-vingt-cinq* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. *Guignet Frédéric Etienne agriculteur,*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Essekles* domicilié à *Villars-le-Comte*

Noms des parents :

fil de *Guignet Jean Abram* et de *Jeanne Louise née Favre*

Etat civil :

*divorcé d'avec Emilie née Rubattel, depuis le dix-neuf Mai mil huit cent*

Date de la naissance :

né à *Essekles* le *quatre janvier mil huit cent quarante quatre*

Nom et profession de l'épouse :

2. *Baumgartner Bertha, sans profession*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Montpreveyres* domiciliée à *Villars-le-Comte*

Noms des parents :

fil de *Baumgartner André* et de *Jeanne Marie née Ducrocq*

Etat civil :

*célibataire*

Date de la naissance :

née à *Montpreveyres* le *premier janvier mil huit cent soixante-trois*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Villars-le-Comte* le *cinq, à Essekles* le *onze* et à *Montpreveyres* le *douze* *Septembre* de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

*Frédéric Etienne Guignet*  
*Bertha Guignet née Baumgartner*

des témoins :

*J. Devallonné*  
*Louis Duboué à Villars-le-Comte*

L'officier de l'état civil :

*E. Rosset*

Papiers présentés :

- 1° *Les certificats de publication de Essekles et de Montpreveyres.*
- 2° *L'acte de divorce de l'époux.*

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

*Cron et de Corcelles-le-Jorat.*

*Par jugement rendu le vingt-trois Septembre mil huit cent quatre-vingt sept, déclaré définitif et exécutoire, le huit Octobre suivant, le Tribunal civil du district d'Oron a dissout par le divorce le mariage ci-contre.*

*Le divorce a été prononcé contre l'époux en vertu des articles 46 et 47 de la loi fédérale du 24 Décembre 1874.*

*Inscrit le 25 Octobre 1887.*

*L'Officier de l'état civil: E. Rosset*

## Registre des mariages A.

N° 3  
Cavin Dutoit.

Aujourd'hui premier Décembre mil huit cent  
quatre vingt cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Cavin Jules, agriculteur,

Lieu d'origine et de domicile :

de Vulliens domicilié à Bressonnay-dessus.

Noms des parents :

fils de Cavin Charles François et de Jeanne Louise née Binguet,

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Bressonnay-dessus le vingt janvier mil huit cent soixante,

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Dutoit Caroline, cuisinière,

Lieu d'origine et de domicile :

de Moudon et de Nepruy domiciliée à Moudon

Noms des parents :

fille de Dutoit Pierre Abram et de Jeanne née Martin.

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Nepruy le dix huit Mars mil huit cent cinquante six.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Nepruy le deux, à Moudon le trois et à  
Vulliens le quatre Novembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Jules Cavin  
Caroline Cavin née Dutoit

des témoins :

Mystre Crisinel à Denery  
Ch. Crisinel à Denery

L'officier de l'état civil :

E. Rossel

Papiers présentés :

L'autorisation de l'officier de  
l'état civil de Moudon de célibat  
le mariage à Denery.Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil deMoudon et de Mézières.

Le 17 février 1887  
Le Préfet  
Moudon

N°

Aujourd'hui le numéro 3 à la page 31, est celui de mil huit cent  
la dernière inscription faite par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
compas dans l'année 1885. Ces deux doubles du présent  
1. registre sont conformes. Ce que nous certifions.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

de Vevey le 31 Décembre 1885 domicilié à  
fils de \_\_\_\_\_ et de L'officier de l'état civil.  
\_\_\_\_\_ S. Rossat  
né à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  


Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

2. Un double a été remis le 5 Janvier 1886 à l'autorité  
de cantonale, en exécution de \_\_\_\_\_ domiciliée à l'art. 2 de la loi.  
fille de Vevey le 5 Janvier 1886 et de L'officier de l'état civil.  
\_\_\_\_\_ S. Rossat  
née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_  


Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

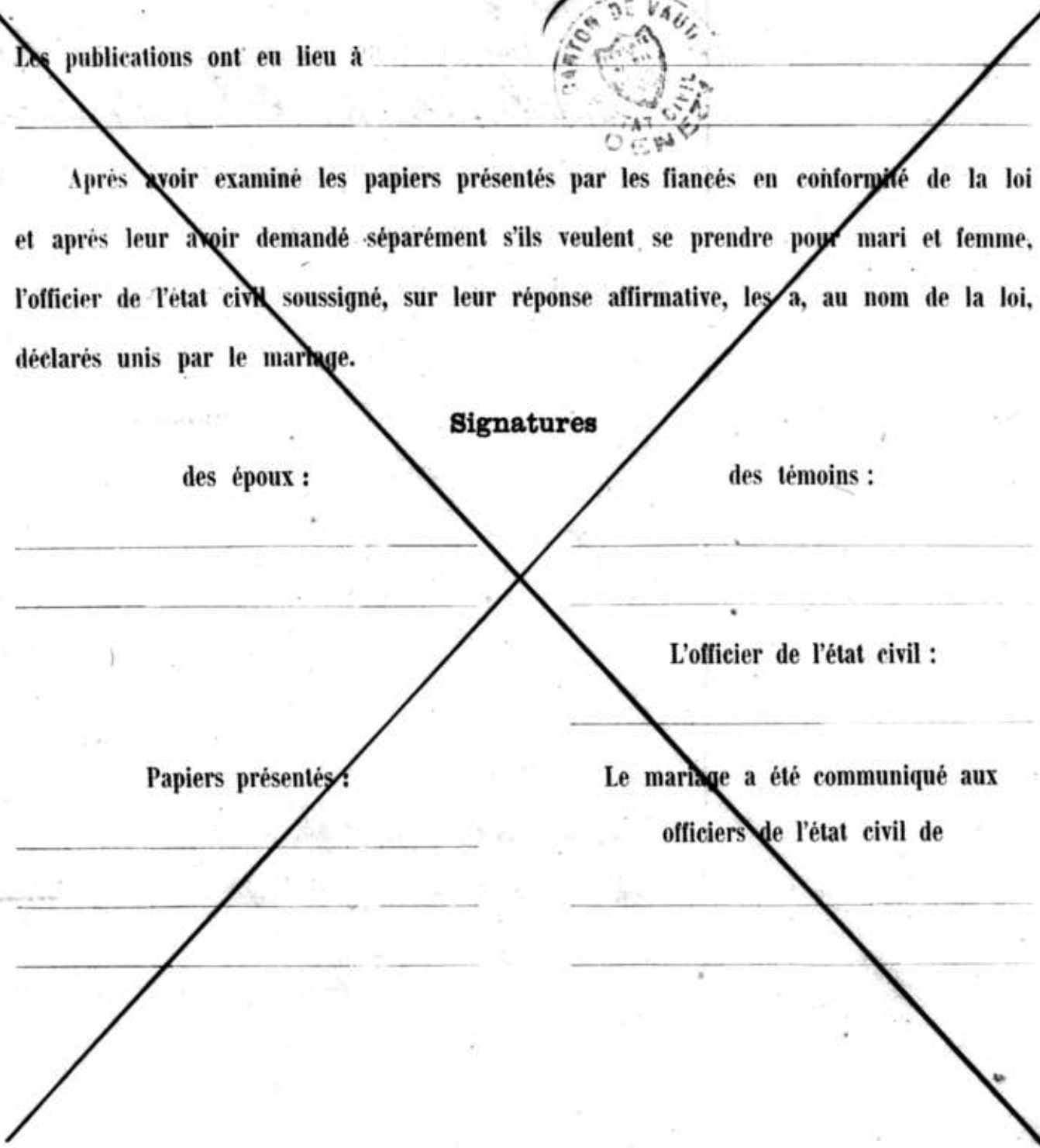
des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de \_\_\_\_\_



## Registre des mariages A.

N° 1.  
Chevalley-Sidouy.

Aujourd'hui neuf Novembre mil huit cent  
quatre vingt huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Chevalley Oscar, maréchal,

Lieu d'origine et de domicile :

de Denezey domicilié à Denezey,

Noms des parents :

fils de Chevalley Eugène et de Moisy née Sidouy,

Etat civil :

célibataire,

Date de la naissance :

né à Denezey le vingt trois mil huit cent soixante cinq

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Sidouy Lina, sans profession,

Lieu d'origine et de domicile :

de Villars-le-Combe domiciliée à Denezey,

Noms des parents :

fille de Sidouy Jean François et de Sylvaie Rosine née Richardet,

Etat civil :

célibataire,

Date de la naissance :

née à Combronn-le-Petit le huit Mars mil huit cent soixante neuf.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Denezey et à Villars-le-Combe le  
neuf Octobre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Chevalley Oscar  
Chevalley Lina

des témoins :

Deppierraz Lucien à Denezey  
Deppierraz Louis à Denezey

L'officier de l'état civil :

E. Robet

Papiers présentés :

1<sup>o</sup> Acte de consentement  
du père de l'épouse

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

N°

Aujourd'hui le numéro 1 à la page 33, est la mil huit cent  
dernière inscription faite par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu: dans l'année 1888. Les deux doubles du présent  
1. registres sont conformes. Ce que nous certifions.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

de Neyruz 31 décembre 1888. domicilié à l'officier de l'état civil.  
fils de et de *E. Rossel*

né à le

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

et  
2. Un double a été remis le 7 janvier 1889 à l'autorité  
de cantonale, en exécution de domiciliée à l'art. 2 de la loi  
fille de Neyruz le 7 janvier 1889. et de l'officier de l'état civil.  
*E. Rossel*

née à le

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à

*Publ. 29 Janvier 1889.  
Le Préfet  
M. Jardon*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

\_\_\_\_\_

## Registre des mariages A.

N° 1  
Sagniaz - Noverraz.

Aujourd'hui vingt-deux Mars mil huit cent  
quatre-vingt-neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Sagniaz Francis, chanoine

Lieu d'origine et de domicile :

de Neuilly domicilié à Neuilly,

Noms des parents :

fils de Jacques Sagniaz et de Suzanne Marie née Sagniaz

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Neuilly le dix-huit Décembre mil huit cent soixante-deux,

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Noverraz Elise Louise Lisette, domestique

Lieu d'origine et de domicile :

de Cully et Savigny domiciliée à Sargens,

Noms des parents :

fille de Samuel Louis Noverraz et de Suzanne née Dubois,

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Sargens le cinq Août mil huit cent soixante-cinq,

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Sargens le 11, à Savigny le 12, à Neuilly  
et à Cully le 13 Février de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Francis Sagniaz  
Elise Sagniaz

des témoins :

Louis Ponce à Villars-le-Comte  
François Deppey à Dongoy

L'officier de l'état civil :

E. Roddet

Papiers présentés :

Les certificats de publication  
de Cully, Savigny et Sargens.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Cully, Savigny et Sargens

N<sup>o</sup> 2.  
Chevalley-Chevalley

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui deux Mai mil huit cent  
quatre vingt neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

1. Chevalley Justin Alphonse, agriculteur,  
de Champtauoy domicilié à Roray,  
fils de Jean Isaac Chevalley et de Marie Marguerite Bezenin,  
célibataire  
né à Champtauoy le quatorze Mai mil huit cent, cinquante huit,

et

2. Chevalley Eugénie,  
de Denezey domiciliée à Denezey  
fille de Jean François Chevalley et de Rosine née Torchet,  
célibataire,  
née à Syons le vingt quatre Novembre mil huit cent,  
soixante six,

Les publications ont eu lieu à Roray et à Denezey le treize, à Champtauoy  
le quinze Avril de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Justin Alphonse Chevalley  
Eugénie Chevalley

des témoins :

Louis Gallaudat Roray,  
Charles Frs Chevalley à Denezey

L'officier de l'état civil :

E. Rossel

Papiers présentés :

L'autorisation de l'Officier de  
l'état civil à Yvermande de  
célébrer le mariage à Denezey.

-Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Yvermande et de  
Combremont.

N° 3.

*Deppierraz Deppierraz*

Aujourd'hui *vingt-six juillet* mil huit cent  
*quatre-vingt-neuf* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. *Deppierraz Charles Eugène, agriculteur,*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Denez* domicilié à *Denez,*

Noms des parents :

fils de *feu Jean Jaques Deppierraz* et de *Louise Marguerite née Guiger,*

Etat civil :

*Célibataire*

Date de la naissance :

né à *Denez* le *die-neuf Février mil huit cent soixante,*

Nom et profession de l'épouse :

2. *Deppierraz Valérie,*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Denez* domiciliée à *Denez,*

Noms des parents :

fille de *Jean Louis Deppierraz* et de *Marguerite Françoise Leissin,*

Etat civil :

*Célibataire*

Date de la naissance :

née à *Denez* le *deux Janvier mil huit cent soixante cinq.*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Denez* le *quinze Juin* de l'année  
*courante.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

*Charles Deppierraz*  
*Valérie Deppierraz*

des témoins :

*Henri Pochon inst. Denez*  
*Ulysse Deppierraz Denez*

L'officier de l'état civil :

*E. Passet*

Papiers présentés :

*Certificat de publication*  
*à Denez.*

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de



n° 4.  
Martin Gavillet

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt cinq Octobre mil huit cent  
quatre vingt neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

1. Martin Jules. menuisier,  
de Neyruz domicilié à Neyruz  
fils de Jean François Martin et de Marie Louise née Caymaz,  
célibataire  
né à Neyruz le six Mai mil huit cent soixante un,

et  
2. Gavillet Thérésine, couturière  
de Poney et de Tucherens domiciliée à Poney  
fille de Jean Pierre Gavillet et de Jeanne Louise née Guignard,  
célibataire  
née à Poney le vingt huit Avril mil huit cent soixante

Les publications ont eu lieu à Neyruz le vingt cinq, à Tucherens le  
vingt six et à Poney le vingt sept Septembre de l'année cour-

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Jules Martin Henri Louis Gavillet  
Thérésine Martin François J. Guignard

L'officier de l'état civil :

R. Roudot

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

Ces certificats de publication  
de Poney et Tucherens.

Moudou et de Corcelles-  
le-Jard.

Registre des mariages A.

N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui Le numero 4 a la page 38, est celui ~~mil huit cent~~  
~~de la dernière inscription par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont~~  
~~comparu :~~ faite dans l'année 1889. Les deux doubles du présent  
1. registre sont conformes. Ce que nous certifions.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

de Neyruz le 31 décembre 1889. domicilié à \_\_\_\_\_  
fils de \_\_\_\_\_ et de l'officier de l'état civil :



E. Rossel

né à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

2. Un double a été remis le 7 janvier 1890 à l'autorité  
de cantonale, en execution de domiciliée à l'art. 2 de la loi.  
fille de Neyruz le 7 janvier 1890. et de l'officier de l'état civil :



E. Rossel

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés.

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

Le 21 Janvier 1890  
Le Prêtre  
M. Jordan

<sup>n° 1</sup>  
Roux - Dutoit.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui deux Octobre mil huit cent  
quatre vingt onze par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Roux, Henri, agriculteur,

de Teney domicilié à Sargens,

fil de François Samuel Roux et de Jeanette née Costuz,

célibataire,

né à Teney le treize juillet mil huit cent septante,

et

2. Dutoit Hélène,

de Neyruz et de Houdou domiciliée à Sargens,

fille de Eugène Dutoit et de Marie Rosette née Humbert Doy,

célibataire,

née à Yverdon le dix huit août mil huit cent septante un.

Les publications ont eu lieu à Neyruz le neuf, à Houdou et Sargens le onze et à Teney le treize septembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Henri Roux  
Hélène Roux

des témoins :

Edouard Dutoit à Neyruz  
Pierre Piot à Neyruz

L'officier de l'état civil :

E. Provet

Papiers présentés :

L'autorisation de l'officier de  
l'état civil de Lucens de célébrer  
le mariage à Teney.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Houdou, Lucens et Corcelles-  
le-Jorat.

Registre des mariages A.

N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui Le numéros 1 à la page 40, est celui ~~mil huit cent~~  
~~de la dernière inscription~~ ~~par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont~~

Nom et profession de l'époux :

~~comparu~~ : faits dans l'année 1891. Les deux doubles de  
1. présents, registres sont conformes. Ce que nous certifions.

Lieu d'origine et de domicile :

~~de~~ Neyruz 31 Décembre 1891. ~~domicilié à~~

Noms des parents :

~~filz de~~ \_\_\_\_\_ ~~et de~~ Officier de l'état civil :

Etat civil :

E. Fasset

Date de la naissance :

~~né à~~ \_\_\_\_\_



Nom et profession de l'épouse :

2. Un double a été remis le 5 janvier 1892 à l'autorité  
de cantonale, en exécution de ~~domiciliée à~~ l'art. 2 de la loi.

Lieu d'origine et de domicile :

~~de~~ Neyruz le 5 janvier 1892. ~~et de~~ Officier de l'état civil :

Noms des parents :

E. Fasset

Etat civil :

E. Fasset

Date de la naissance :

~~née à~~ \_\_\_\_\_ ~~le~~ \_\_\_\_\_



Date des publications :

~~Les publications ont eu lieu à~~ \_\_\_\_\_

Vu le 12 Janvier 1892

Le Préfet  
M. Rodan

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

\_\_\_\_\_

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

N° 1  
Chambaz-Olivier.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui dix juin mil huit cent  
nonante deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Chambaz Aimé Ferdinand, agriculteur,

de Denezé domicilié à Denezé,

fil de Jean François Chambazet de justice né Crisinel,

célibataire,

né à Denezé le vingt un Mars mil huit cent soixante quatre,

et

2. Olivier Fanny,

de Saint-Cierges domiciliée à Saint-Cierges,

filie de Charles Olivier et de Marie Louise née Boyay,

célibataire,

née à St-Cierges le vingt-neuf Avril mil huit cent soixante quatre.

Les publications ont eu lieu à Denezé le un et à St-Cierges le deux  
Mai de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Chambaz Aimé Ferdinand  
Fanny Chambaz

des témoins :

Julien Olivier  
Jules Cottin

L'officier de l'état civil :

E. Rosset

Papiers présentés :

Les certificats de publication  
de St-Cierges et Denezé.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

St-Cierges.

N° 2

Jaccard-Depallens

Aujourd'hui premier Août mil huit cent  
soixante-deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Jaccard Marius, Institutent,

Lieu d'origine et de domicile :

de Chavannes pres Loublens domicilié à Oberstrass (Yverich)

Noms des parents :

fils de feu Jean Louis Jaccard et de Louise Françoise Marie Chapalay,

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Sautance le neuf Avril mil huit cent soixante sept,

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Depallens Marie Ida,

Lieu d'origine et de domicile :

de Châtelard domiciliée à Neyruz

Noms des parents :

fille de Jules Depallens et de Louise Suzanne née Dreyer

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Clarens le huit Juin mil huit cent soixante neuf.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Chavannes, au Châtelard, à Neyruz le huit et à Oberstrass le quatorze juillet de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

Marius Jaccard  
Marie Jaccard

des témoins :

A. Tanchard Neyruz  
Louis Bonny Neyruz.

L'officier de l'état civil :

E. Rosset

Papiers présentés :

Autorisation de l'officier de l'état civil d'Oberstrass de célébrer le mariage à Neyruz.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Oberstrass, Loublens et Neyruz.

N° \_\_\_\_\_

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui le numéro 2 à la page 43, est, ~~mil huit cent~~  
~~celui de la dernière ins-~~ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
~~composé :~~ cripition faite dans l'année 1892. Ces deux  
 1. doubles du présent registre sont conformes. Ce que  
 de nous certifions. domicilié à \_\_\_\_\_

Fils de Neyruz 31 Decembre 1892. et de l'Officier de l'état civil :  
 S. Passet  
 né à \_\_\_\_\_



2. Un double a été remis le 6 Janvier 1893 à l'autorité  
 de cantonale, en execution de domiciliée à l'art: 2 de la loi,  
 fille de Neyruz le 6 Janvier 1893, et de l'Officier de l'état civil :  
 S. Passet  
 née à \_\_\_\_\_



~~Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_~~

Vu le 17 Janvier 1893  
 Le Maire  
 J. Jordan

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de \_\_\_\_\_

Registre des mariages A.

N<sup>o</sup> 1  
Crisinel-Besson.

Aujourd'hui deux Mars mil huit cent  
nonante-trois par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Crisinel Charles Louis, agriculteur,

Lieu d'origine et de domicile :

de Denezzy domicilié à Denezzy

Noms des parents :

fils de Charles Louis Crisinel et de Julie née Jaton,

Etat civil :

célibataire,

Date de la naissance :

né à Denezzy le dix-neuf Mai mil huit cent soixante-dix,  
et

Nom et profession de l'épouse :

2. Besson Isaline,

Lieu d'origine et de domicile :

de Chapelles domiciliée à Villars-Mendray,

Noms des parents :

fille de feu David Louis Besson et de Jeannette née God,

Etat civil :

célibataire,

Date de la naissance :

née à Boulers le trente Mars mil huit cent soixante-huit.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Chapelles et Villars-Mendray le dix-sept  
et à Denezzy le dix-huit Janvier de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Charles Louis Crisinel.  
Isaline Besson

des témoins :

Oscar Badoux à Crenin  
Julien Olivier à St-Cierges

L'officier de l'état civil :

E. Rossel

Papiers présentés :

Certificats de publication  
de Chapelles, Villars-Mendray  
et Denezzy.

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

St-Cierges.



no 2.  
Pidoux - Pehud.

Aujourd'hui trois Mars mil huit cent  
nonante trois par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :  
Lieu d'origine et de domicile :  
Noms des parents :  
Etat civil :  
Date de la naissance :

1. Pidoux Sélia, agriculteur  
de Villars-le-Comte domicilié à Neyruz  
fils de Jean Daniel Pidoux et de Jeanne Marguerite née Guex,  
divorcé d'avec Elise née Desargens <sup>nonante un.</sup> le neuf Avril mil huit cent  
né à Villars-le-Comte le vingt cinq Avril mil huit cent cinquante cinq  
et

Nom et profession de l'épouse :  
Lieu d'origine et de domicile :  
Noms des parents :  
Etat civil :  
Date de la naissance :  
Date des publications :

2. Pehud Vilma  
de Ogens domiciliée à Chivens  
fille de Jean François Pehud et de Suzanne Marie née Pehud  
célibataire  
née à Ogens le quatorze juillet mil huit cent soixante huit

Les publications ont eu lieu à Neyruz et Villars le Comte le sept, à Chivens  
et Ogens le huit février de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :  
Sélia Pidoux  
Vilma Pehud

des témoins :  
H. Pichon instit à Dombay  
F. Diquerroy à Dombay  
L'officier de l'état civil :  
G. Passet

Papiers présentés :  
Certificats de publication de  
Neyruz, Villars le Comte, Chivens  
et Ogens.

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de  
St. Cierges.

N<sup>o</sup> 3.  
Graz Dutoiz.

Aujourd'hui six-huit Mars mil huit cent  
nonante-trois par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Graz Ulysse, charpentier,

Lieu d'origine et de domicile :

de Courtillod domicilié à Villars-le-Comte

Noms des parents :

fils de Jean Samuel Graz et de Clélie née Goumaz,

Etat civil :

célibataire,

Date de la naissance :

né à Villars-le-Comte le deux Février mil huit cent soixante-neuf,

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Dutoiz Vilma,

Lieu d'origine et de domicile :

de Neyruz et de Moudon domiciliée à Neyruz,

Noms des parents :

fille de Jean Pierre Dutoiz et de Jeanne Louise née Devaud,

Etat civil :

célibataire,

Date de la naissance :

née à Neyruz le vingt-trois Août mil huit cent soixante-huit.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Neyruz et Villars-le-Comte le vingt-quatre,  
Moudon et à Courtillod le vingt-cinq Février de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Ulysse Graz  
Vilma Graz

des témoins :

A. Bulloz Villars-le-Comte  
F. Deppierraz Neyruz

L'officier de l'état civil :

S. Bosset

Papiers présentés :

Publications de Neyruz, Villars-  
le-Comte, Moudon & Courtillod.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Suens & Moudon

Par jugement du Tribunal  
du district de Lausanne du  
23 juin 1874, déclaré définitif  
et exécutoire le 25 septembre  
1874, le mariage désigné ci-  
contre a été dissous par le  
divorce. Le Tribunal a  
prononcé le divorce en appli-  
cation de l'art. 142 du  
Code civil suisse  
Fait le 10 octobre 1874  
L'officier de l'état civil  
H. Pichon

N<sup>o</sup> 4.  
Deppierraz - Perroz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui premier Septembre mil huit cent  
nonante trois par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Deppierraz Constant, agriculteur,

de Denezy domicilié à Denezy

fil de Jean François Deppierraz et de Suzanne Marguerite veuve Sidoux,  
célibataire,

né à Denezy le vingt deux Mars mil huit cent cinquante quatre,

et

2. Perroz, née Hégroz, Milanais,

de Cressier, canton de Veuchâtel, domiciliée à Denezy,

filles de François Philippe Hégroz et de Suzette née Ferron,

veuve en 2<sup>e</sup> noces de Perroz Jules Joseph depuis le vingt un Août mil-  
huit cent nonante deux.

née à Lucens le dix huit juillet mil huit cent quarante sept.

Les publications ont eu lieu à Denezy le quatre et à Cressier  
le six Août de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Constant Deppierraz  
Melanie Deppierraz

des témoins :

H. Pochon inst  
F. Deppierraz à Denezy

L'officier de l'état civil :

E. Robbet

Papiers présentés :

Publications de Denezy  
et Cressier.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Cressier.

N° 5.  
Rod-Udry.

Aujourd'hui vingt-deux Septembre mil huit cent vingt-trois par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Rod, Emile, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Teney domicilié à Neufry

Noms des parents :

fils de Jean Louis Rod et de Henriette Marie nee Pasche

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Méjèze le deux Décembre mil huit cent soixante cinq,

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Udry, Rosalie Elisabeth

Lieu d'origine et de domicile :

de Avey-devant-Pont (Fribourg) domiciliée à Moudon

Noms des parents :

filles de Jean Louis Albert Udry et de Marie Josephine nee Barbey

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Avey-devant-Pont le six Décembre mil huit cent soixante neuf.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Neufry le un, à Avey-devant-Pont le trois, à Moudon le quatre et à Teney le cinq Septembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Rod Emile  
Elisabeth Rod

des témoins :

Ernest Barbey, Monsieur  
Abine Gillieron, Madame

L'officier de l'état civil :

E. Bossch

Papiers présentés :

Publications de Neufry, Avey-devant-Pont, Moudon et Teney.

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Avey-devant-Pont, Moudon et Corcelles-le-Jour.

N° 6.  
Panchaud-Bovay

Aujourd'hui dix-neuf Octobre mil huit cent  
nonante-trois par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Panchaud, Aimé Louis, Instituteur,

Lieu d'origine et de domicile :

de Poliez-le-Grand domicilié à Neyruz

Noms des parents :

fil de Jean Panchaud et de Elise née Herietrey,

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Echallens le six Décembre mil huit cent soixante sept,

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Bovay Louise Nancy,

Lieu d'origine et de domicile :

de Correvon domiciliée à Neyruz

Noms des parents :

fille de Jean Bovay et de Caroline née Dutoit,

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Neyruz le vingt-quatre Décembre mil huit cent<sup>septante.</sup>

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Neyruz le vingt-trois, à Correvon le vingt-  
vingt-cinq et à Poliez-le-Grand le vingt-six Septembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

### Signatures

des époux :

A. Panchaud  
Nancy Panchaud

des témoins :

A. Michaud inr: St-Ligier, vevy  
C. Schaffert Lausanne

L'officier de l'état civil :

A. Passet

Papiers présentés :

Publications de Neyruz,  
Correvon et Poliez-le-Grand.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

St-Ligier et Poliez-  
le-Grand.

Registre des mariages A.

N° 7.  
Dutoit et Pahud

Aujourd'hui vingt quatre Novembre mil huit cent  
nonante trois par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Dutoit Alfred Emile, agriculteur.

Lieu d'origine et de domicile :

de Neyruz et de Moudon domicilié à Neyruz.

Noms des parents :

fils de Eugène Dutoit et de Marie Rosette née Humbert Droz

Etat civil :

célibataire.

Date de la naissance :

né à Gaudanne le vingt six juillet mil huit cent septante quatre,

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Pahud Marie,

Lieu d'origine et de domicile :

de Oyens domiciliée à Oyens,

Noms des parents :

fille de Pierre Pahud et de Jenny née Vietz,

Etat civil :

célibataire.

Date de la naissance :

née à Oyens le dix sept Novembre mil huit cent septante quatre

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Neyruz le dix, à Moudon et à Oyens le  
 onze Octobre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Emile Alfred Dutoit  
Marie Dutoit

des témoins :

H. Rodon à Denez  
J. Doppieraz à Denez

L'officier de l'état civil :

E. Rossel

Papiers présentés :

Publications de Neyruz,  
Moudon et Oyens.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Moudon et St. Cierges.

Par jugement rendu le 13  
juin 1901, déclaré définitif et  
exécutoire le 9 juillet suivant,  
le Tribunal civil du District  
de Gaudanne a dissous par  
le divorce le mariage inscrite  
ci contre.

Ce divorce a été prononcé  
contre les deux époux en vertu  
de l'article 146 lettres a, b & c  
de la loi fédérale du 24 décem-  
bre 1874.

Inscrite le 17 juillet 1901.  
L'officier de l'état civil:  
E. Rossel

N<sup>o</sup> 8.  
Dutoit - Chorney.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt quatre Novembre mil huit cent  
noventa trois par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

1. Dutoit Jules, agriculteur,  
de Neyruz et de Moudon domicilié à Neyruz,  
fils de Jean Pierre Dutoit et de Jeanne Françoise née Recordon,  
célibataire,  
né à Neyruz le vingt trois Août mil huit cent soixante un,  
et

2. Chorney Rosine,  
de Sullions domiciliée à Neyruz,  
fille de Charles Chorney et de Henriette née Paccoussier,  
célibataire,  
née à Sullions le vingt sept, janvier mil huit cent septante,

Les publications ont eu lieu à Neyruz le vingt six, à Moudon le vingt sept  
et à Sullions le vingt huit Octobre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Jules Dutoit  
Rosine Dutoit

des témoins :

Lucie Grandin à Neyruz  
F. Deyquemont à Dornay

L'officier de l'état civil :

E. Passet

Papiers présentés :

Publications de Neyruz,  
Moudon et Sullions.

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

Moudon et Mézières.

## Registre des mariages A.

Aujourd'hui quinze Décembre mil huit centnonante trois par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Guignet Jules Ulysse, agriculteur,

Lieu d'origine et de domicile :

de Essertes domicilié à Chapelle, (Spirbourg)

Noms des parents :

fils de Jean Daniel Guignet et de Marquerite née Sulliens,

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Forêt le deux juin mil huit cent soixante trois,

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Dutoit Bertha,

Lieu d'origine et de domicile :

de Moudon et de Neyruz domiciliée à Neyruz,

Noms des parents :

fille de Jean Daniel Dutoit et de Marie Thérèse née Delacrauday,

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Neyruz le vingt deux juin mil huit cent soixante six.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Neyruz le dix huit, à Moudon le vingt, à Chapelle le vingt un et à Essertes le vingt deux Novembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Ulysse Guignet  
Bertha Guignet

des témoins :

Alfred Dutoit à Neyruz  
J. Doppieraz à Geney

L'officier de l'état civil :

Elvire Guignet  
E. Posset

Papiers présentés :

Authorisation de l'Officier de  
l'état civil de Sursierre de célébrer  
le mariage à Geney.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Sursierre, Moudon et  
Crou-la-Ville.



N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui le numéro 9 à la page 53 est celui mil huit cent de la dernière inscription par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu : faite dans l'année 1893. Ces deux doubles du présent 1. registre sont conformes. Ce que nous certifions.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

de Neyruz le 21 Décembre 1893. domicilié à l'Officier de l'état civil : fils de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ né à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_



Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Un double a été remis le 6 janvier 1894 à l'autorité 2. cantonale, en exécution de l'article 2 de la loi.

de Neyruz le 6 janvier 1894. domiciliée à l'Officier de l'état civil : fille de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_



Date des publications :

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Subst 12 Janvier 1894  
Le Préfet  
M. Pedan

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de \_\_\_\_\_

## Registre des mariages A.

N° 1

Dutoit-Favre

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Par jugement rendu le  
13 juillet 1906 déclaré définitif  
et exécutoire le 28 septembre  
suivant, le Tribunal civil du  
district d'Yverdon a dit bon  
pour le divorce le mariage in-  
cité ci-contre.

Le divorce a été prononcé  
contre le mari en vertu de l'ar-  
ticle 146, lettre B de la loi  
fédérale du 24 décembre 1874.  
Inscrit le 11 octobre 1906.

L'officier de l'état civil  
H. Pochon

Aujourd'hui dia-neuf Mai mil huit cent  
nonante quatre par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

1. Dutoit Eugène, agriculteur,  
de Moudon et de Neyruz domicilié à Neyruz  
fils de Rodolphe Dutoit et de Jeanne Louise née Freymond,  
célibataire,

né à Neyruz le quinze Mars mil huit cent soixante huit,  
et

2. Favre Hélène Louise,  
de Chierens domiciliée à Chierens,  
fille de Abram Favre et de Isaline née Pich,  
célibataire,

née à Chierens le dia-huit mil huit cent soixante neuf.

Les publications ont eu lieu à Neyruz le vingt-six, à Moudon et Chierens  
le vingt-huit Avril de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Eug. Dutoit  
Hélène Dutoit

des témoins :

Nancy Favre à Chierens  
Adrien Dutoit à Neyruz

L'officier de l'état civil :

E. Bossel

Papiers présentés :

Publications de Neyruz  
Moudon et Chierens.

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

Moudon et St-Cierges

N° 2

Dutoit-Martin

Aujourd'hui vingt trois juin mil huit cent  
nonante quatre par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Dutoit Constant, agriculteur,

Lieu d'origine et de domicile :

de Neyruz et de Moudon domicilié à Neyruz,

Noms des parents :

fils de Jean Rodolphe Dutoit et de Louise née Dutoit,

Etat civil :

célibataire,

Date de la naissance :

né à Neyruz le cinq Décembre mil huit cent cinquante quatre,  
et

Nom et profession de l'épouse :

2. Martin Elise,

Lieu d'origine et de domicile :

de Neyruz domiciliée à Caubanne,

Noms des parents :

fille de Jacques Louis Martin et de Françoise Louise née Chevaley,

Etat civil :

célibataire,

Date de la naissance :

née à Neyruz le deux Septembre mil huit cent cinquante deux.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Neyruz le seize, à Moudon le dix-sept et  
à Caubanne le dix-neuf Mai de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Constant Dutoit  
Elise Dutoit

des témoins :

Ulysse Dutoit à Neyruz  
Eugénie Valit à Neyruz

L'officier de l'état civil :

E. Robbet

Papiers présentés :

Publications de Neyruz,  
Moudon et Caubanne.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de  
Moudon et Caubanne.

Registre des mariages A.

N<sup>o</sup> 3  
Bulloy-Mottet

Aujourd'hui trois Novembre mil huit cent  
soixante quatre par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Bulloy Adolphe, agriculteur,

Lieu d'origine et de domicile :

de Villars le Combe domicilié à Villars le Combe,

Noms des parents :

fils de Jean Louis Bulloy et de Jeanne Rose, née Durussel,

Etat civil :

célibataire,

Date de la naissance :

né à Bussy le vingt sept Octobre mil huit cent soixante neuf,  
et

Nom et profession de l'épouse :

2. Mottet Marie Alice,

Lieu d'origine et de domicile :

de Henniez domiciliée à Nyon,

Noms des parents :

fille de Louis David Mottet et de Marianne, née Sandoz,

Etat civil :

célibataire,

Date de la naissance :

née à Seignin le cinq Décembre mil huit cent soixante neuf.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Villars le Combe le sept, à Henniez et à  
Nyon le neuf Août de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Adolphe Bulloy  
Marie Alice Bulloy

des témoins :

H. Pichon, instituteur  
Constant Deppey, Dorey

L'officier de l'état civil :

S. Bossel

Papiers présentés :

Publications de Villars le Combe  
Henniez et Nyon.

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

Granges et Nyon.

N°

Aujourd'hui Ce numéro 3 à la page 57, est celui mil huit cent de la dernière inscription par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu : faite dans l'année 1894. Ces deux doubles du t. présent, registres sont conformes. Ce que nous certifions.

de Neyrus le 31 Décembre 1894. domicilié à l'Officier de l'état civil: G. Rosset

filz de

Un double a été remis le 5 Janvier 1895 à l'Assemblée cantonale, en exécution de l'article 2 de la loi.

de Neyrus le 5 Janvier 1895. l'Officier de l'état civil: G. Rosset

de fille de

née à le

Les publications ont eu lieu à

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

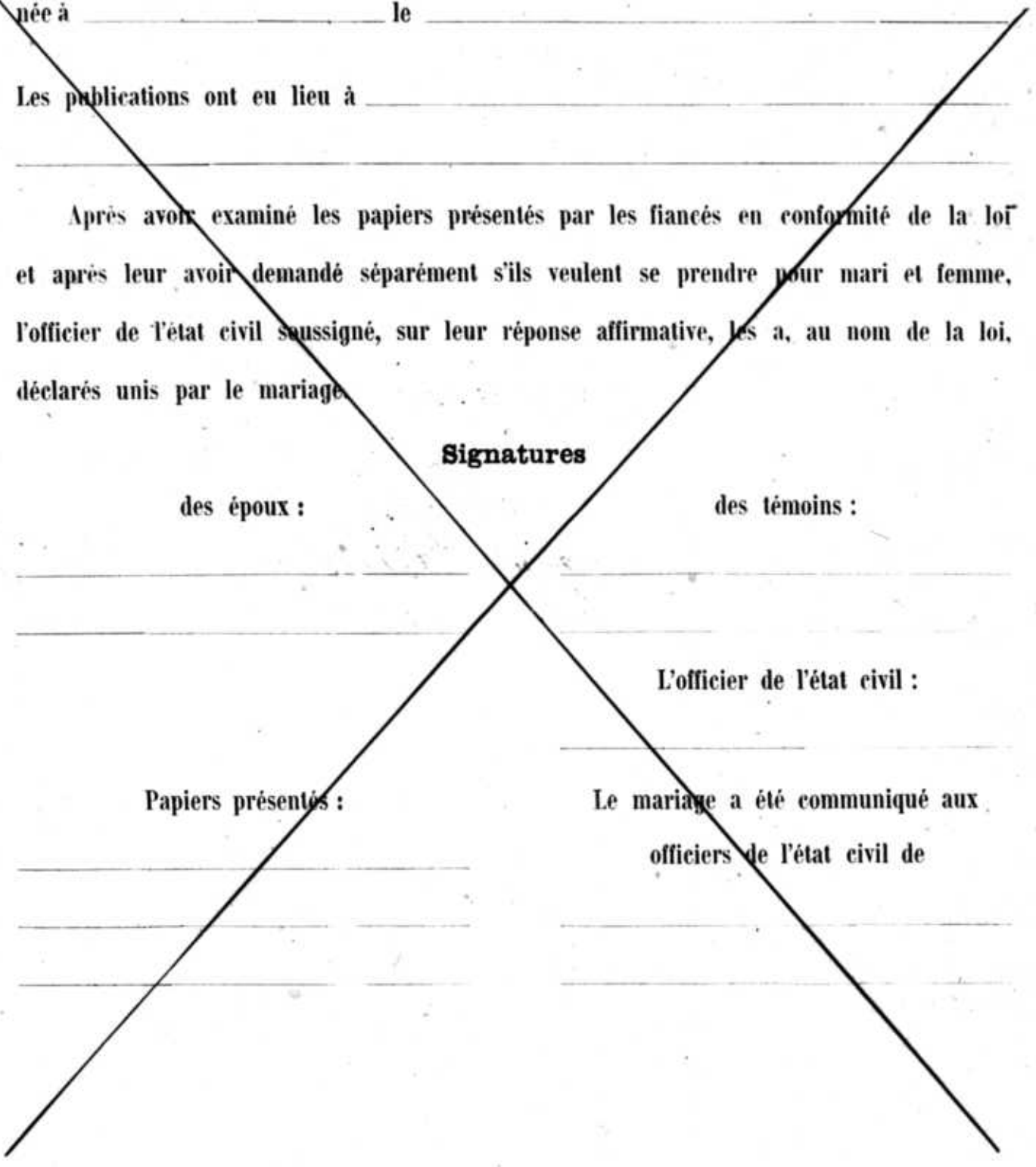
des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Vu le 1<sup>er</sup> Février 1895  
Le Prêtre  
H. Guen



N° 1.

Gilliland-Michoud

Aujourd'hui vingt-six Mars mil huit cent  
nonante cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Gilliland, Ulysse Alfred, agriculteur,

Lieu d'origine et de domicile :

de Combremont le Grand domicilié à Denezey

Noms des parents :

fils de Pierre Elie Gilliland et de Elise née Pichoux,

Etat civil :

célibataire,

Date de la naissance :

né à Villers-le-Comte le treize Avril mil huit cent soixante quatre

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Michoud Céline,

Lieu d'origine et de domicile :

de Chavannes-le-Chêne domiciliée à Combremont le Grand,

Noms des parents :

fille de Charles Michoud et de Julie née Perrin,

Etat civil :

célibataire,

Date de la naissance :

née à Chavannes-le-Chêne le treize Décembre mil huit cent soixante quatre.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Combremont le Grand le vingt trois, à Chavannes  
le-Chêne le vingt quatre et à Denezey le vingt six février de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Ulysse Gilliland  
Céline Gilliland

des témoins :

Henri Gilliland à Denezey  
Alexandrine Michoud Chavannes-le-Chêne

L'officier de l'état civil :

E. Rossel

Papiers présentés :

Publications de Combremont le Grand,  
Chavannes-le-Chêne et Denezey.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Combremont le Grand et  
de Yvernauld.

N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui le numéro 1 à la page 59, et ~~mil huit cent~~  
~~la seule inscription~~ ~~par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont~~

~~comparu :~~ faite dans l'année 1895. Les deux doubles  
du présent registre sont conformes. Ce que nous  
de certifions. domicilié à \_\_\_\_\_

~~fil~~ de Neyruz 21 Décembre 1895. et de

~~né à~~ \_\_\_\_\_ ~~le~~ \_\_\_\_\_ Officier de l'état civil :  
F. Pottet



2. Un double a été remis le 4 Janvier 1896 à l'autorité  
de cantonale, en exécution de domicilié à l'art. 2 de la loi.

~~fil~~ de Neyruz le 4 Janvier 1896. et de

~~née à~~ \_\_\_\_\_ ~~le~~ \_\_\_\_\_ Officier de l'état civil :  
F. Pottet



~~Les publications ont eu lieu à~~ \_\_\_\_\_

~~Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.~~

~~Signatures~~

~~des époux :~~ \_\_\_\_\_ ~~des témoins :~~ \_\_\_\_\_

~~L'officier de l'état civil :~~ \_\_\_\_\_

~~Papiers présentés :~~ \_\_\_\_\_ ~~Le mariage a été communiqué aux~~  
~~officiers de l'état civil de~~ \_\_\_\_\_

Nu le 1<sup>er</sup> Février 1896.

le 22 Janvier 1897  
Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

N° 1

Deppierraz Clot.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt quatre Septembre mil huit cent  
quatre vingt dix sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :

1. Deppierraz Aimé, agriculteur,  
de Denezey domicilié à Denezey,  
fils de Constant Deppierraz et de Constance ne Tiquerat,  
célibataire,  
né à Denezey le vingt huit Mai mil huit cent septante  
et

2. Clot Lucie,  
de Courtillat domiciliée à Chienent,  
fille de Pierre François Clot et de Césarine ne Paccout,  
célibataire,  
née à Sargens le premier Décembre mil huit cent septante

Les publications ont eu lieu à Denezey le vingt huit, à Courtillat et à  
Chienent le trente Août de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Deppierraz Aimé  
Deppierraz Lucie

des témoins :

Emile Viquerat à Bassins  
Adolphe Clot à Pevouloup

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Publications de Denezey  
Courtillat et Chienent.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Sucens et St. Cécyl.



N<sup>o</sup> 2  
Matherbe Crisinel

Aujourd'hui neuf Octobre mil huit cent quatre vingt dix sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Matherbe Louis, agriculteur,

Lieu d'origine et de domicile :

de Chavornay domicilié à Chavornay

Noms des parents :

fils de David Matherbe et de Rose née Olivier,

Etat civil :

célibataire,

Date de la naissance :

né à Chavornay le treize Septembre mil huit cent septante<sup>vingt</sup>

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Crisinel Elise,

Lieu d'origine et de domicile :

de Denezey domiciliée à Denezey,

Noms des parents :

fille de Jean Louis Crisinel et de Sylvie, née Olivier,

Etat civil :

célibataire,

Date de la naissance :

née à Denezey le dix sept Mars mil huit cent septante<sup>vingt</sup>

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Denezey le vingt sept, à Chavornay le  
vingt huit Août de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Louis Matherbe  
Elise Crisinel

des témoins :

Matherbe Henri  
Gilliand Louis

L'officier de l'état civil :

E. Pottel

Papiers présentés :

L'autorisation de l'officier de  
l'état civil de Chavornay de  
célebrer le mariage à Denezey.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de  
Chavornay.

Par jugement du Tribunal  
du District d'Orbe du  
10 mai 1913, le mariage  
des signés ci-contre a été  
dissous par le divorce. Il a  
été interdit à la femme  
de se remarier avant l'ex-  
piration de trois années à  
partir de la date de ju-  
gement.  
Denezey, le 2 octobre 1913  
L'officier de l'état civil  
H. Pottel

Registre des mariages A.

N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui le numéro 2 à la page 62 est celui mil huit cent de la dernière inscription par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu : faite dans l'année 1897. Les deux doubles du présent 4. registre sont conformes. Ce que nous certifions.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

de Neyruz 31 Décembre 1897. domicilié à \_\_\_\_\_ fils de \_\_\_\_\_



L'officier de l'état civil : E. Pottet

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

2. Un double a été remis le 5 janvier 1898 à l'autorité de cantonale, en exécution de domiciliée à l'art. 2 de la loi. fille de Neyruz le 5 janvier 1898. et de \_\_\_\_\_



L'officier de l'état civil : E. Pottet

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Le 25 Janvier 1898  
L'Officier  
Pottet

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de \_\_\_\_\_

N<sup>o</sup> 1  
Curchod-Pidou

Aujourd'hui dix Septembre mil huit cent quatre vingt dix huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Curchod Jules, agriculteur,

Lieu d'origine et de domicile :

de Dommartin et Montaubien Chaudouay domicilié à Neuvy,

Noms des parents :

fils de Marc Samuel Curchod et de Jeanne Susanne Charlotte, née Imhoof, célibataire,

Etat civil :

né à Chevroux le vingt huit Mars mil huit cent soixante neuf,

Date de la naissance :

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Pidoux Lucie, lingère,

Lieu d'origine et de domicile :

de Forel sur Euvent domiciliée à Forel,

Noms des parents :

fille de feu Pierre Daniel Pidoux et de feu Louise née Torchet, célibataire,

Etat civil :

née à Forel le seize Mars mil huit cent soixante six.

Date de la naissance :

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Neuvy le vingt trois, à Dommartin et Forel le vingt quatre et à Montaubien Chaudouay le vingt cinq juillet de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Jules Curchod  
Lucie Curchod

des témoins :

Aimé Doux Forel  
Eugénie Curchod-Sottens

L'officier de l'état civil :

E. Pottier

Papiers présentés :

Publications de Dommartin, Forel, Montaubien Chaudouay et Neuvy.

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Botheud, St. Georges et Euvent.

Registre des mariages A.

N<sup>o</sup> 2  
Durgnat-Marléty  
née Hermond.

Aujourd'hui quatorze Octobre mil huit cent  
quatre vingt dix huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Durgnat Jules Vincent, agriculteur,

Lieu d'origine et de domicile :

de Ormont desbous domicilié à Lezey,

Noms des parents :

fils de Jean Vincent Durgnat et de Marguerite Felicie née Mothier,

Etat civil :

célibataire,

Date de la naissance :

né à Ormont desbous le vingt deux Octobre mil huit cent cinquante huit,

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Marléty, née Hermond, Julie Sylvi,

Lieu d'origine et de domicile :

de Ormont desbous domiciliée à Vaugny, rive Aigle,

Noms des parents :

fille de Henri Hermond et de Julie Sylvi née Honod,

Etat civil :

veuve de Marc Vincent Marléty, d'è le cinq juin mil huit cent nonante cinq,

Date de la naissance :

née à Lezey le huit juin mil huit cent soixante.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Lezey le vingt quatre et à Aigle le  
vingt six Septembre de l'année courante.

Vu le 14 Janvier 1849  
L'officier  
Hermond

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Jules Vincent Durgnat  
Julie Durgnat Hermond

des témoins :

H. Pichon, instit

Denevy  
Em. Wild Past? - Denevy  
L'officier de l'état civil :

Pellet

Papiers présentés :

L'autorisation de l'officier de  
l'état civil de Ormont desbous  
de célébrer le mariage à Denevy.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de  
Ormont desbous et  
Aigle.

N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui le numéro 2 à la page 65, est celui mil huit cent de la dernière inscription par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu : faite dans l'année 1898. Les deux doubles de 4. présents registres sont conformes. Ce que nous certifions.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

de Neyruz le 31 Décembre 1898. domicilié à l'Officier de l'état civil :

fil de \_\_\_\_\_



*E. Fasset*

né à Un double a été remis le 5 janvier 1899 à l'autorité cantonale, en exécution de l'article 2 de la loi

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

de Neyruz le 5 janvier 1899. l'Officier de l'état civil :

de \_\_\_\_\_

fille de \_\_\_\_\_

domiciliée à \_\_\_\_\_

et de \_\_\_\_\_



*E. Fasset*

né à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

*Vu le 20 Janvier 1900.  
L'Officier  
H. Guay*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

N° 1

*Deppieray-Crisinel*

Aujourd'hui *trente Mars* mil huit cent

*quatre vingt dix neuf* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. *Deppieray Louis Emile, agriculteur.*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Denezé* domicilié à *Denezé*,

Noms des parents :

fil de feu *Louis Emile Deppieray* et de *Adèle née Tédoux*,  
*célibataire*,

Etat civil :

Date de la naissance :

né à *Denezé* le *huit juillet mil huit cent septante quatre*

et

Nom et profession de l'épouse :

2. *Crisinel Lucie Henriette*,

Lieu d'origine et de domicile :

de *Combremont le Petit* et de *Denezé* domiciliée à *Triondavaux (Tribaug)*

Noms des parents :

fille de feu *Jules Frédéric Crisinel* et de *Julie née Tédoux*,  
*célibataire*.

Etat civil :

Date de la naissance :

née à *Combremont le Petit* le *trente Mai mil huit cent septante neuf*.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Denezé* le *vingt cinq* à *Combremont le Petit* et à *Triondavaux* le *vingt sept Février* de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

*Louis E. Deppieray*,  
*Lucie Deppieray*

des témoins :

*Wylwe Deppieray Denezé*  
*Henri Crisinel Triondavaux*

L'officier de l'état civil :

*E. F. Pösch*

Papiers présentés :

*Publications de Combremont le Petit, Triondavaux et Denezé.*

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

*Combremont le Grand et Trissen.*

3

v.

Aujourd'hui le numéro 1 à la page 67, est la mil huit cent  
seule inscription faite par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu: deux l'année 1899. Les deux doubles du présent  
+ registres sont conformes. Ce que nous certifions.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

de Neyruz le 31 Décembre 1899. domicilié à \_\_\_\_\_  
fils de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

l'officier de l'état civil:  
P. F. F. F.



Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

2. Un double a été remis le 4 Janvier 1900, à l'autorité  
de cantonale, en exécution de \_\_\_\_\_ domicilié à l'article 2 de la loi.

filles de Neyruz le 4 Janvier 1900. et de \_\_\_\_\_

l'officier de l'état civil:  
P. F. F. F.



Date des publications :

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de \_\_\_\_\_

N° 1

Gavillet - Dutoit

Aujourd'hui huit Juin mil neuf cent un ~~mil huit cent~~  
 \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Gavillet Jean Louis, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Feney et Ducherent domicilié à Feney,

Noms des parents :

fil de Jean Pierre Rodolphe Gavillet et de Louise née Gavillet, décédée  
célibataire,

Etat civil :

né à Feney le trois Mai mil huit cent septante quatre

Date de la naissance :

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Dutoit Rosine

Lieu d'origine et de domicile :

de Neyruz et Moudon domiciliée à Neyruz,

Noms des parents :

fil de Rodolphe Dutoit, agriculteur et de Jeanne Louise née Freymond à Neyruz  
célibataire,

Etat civil :

née à Neyruz le vingt-un Novembre mil huit cent septante  
- huit.

Date de la naissance :

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Neyruz le douze, à Moudon et Ducherent  
le quatorze et à Feney le forat le quinze Mai de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Louis Gavillet  
Rosine Gavillet

des témoins :

Arrien Dutoit à Neyruz  
Alice Gavillet Feney

pour l'officier de l'état civil :

E. Rossel  
 rempl.

Papiers présentés :

L'autorisation de l'officier de  
l'état civil de Corcelles-le-forat  
de célébrer le mariage à Feney

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Moudon et Corcelles  
le-forat.

Le 19 Janvier 1902  
 Leprieux  
 H. Guen



Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui le numéro 1 à la page 69 est la seule ~~mil huit cent~~ inscription faite dans l'année par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu: 1901. Ces deux doubles du présent registre sont conformes. Ce que nous certifions.

de Vevey le 31 Décembre 1901. domicilié à

filz de et de L'Officier de l'état civil



Et Robit

2. Un double a été remis le 4 janvier 1902, à l'autorité cantonale, en exécution de l'article 2 de la loi.

de Vevey le 4 janvier 1902. et de

filz de L'Officier de l'état civil



Et Robit

Les publications ont eu lieu à

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

N° 1  
Deppieraz-Forestier

Aujourd'hui sept, Avril mil neuf cent, trois ~~mil huit cent~~

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Deppieraz John, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Denezzy domicilié à Denezzy

Noms des parents :

fil de Constant, Deppieraz et de Constance née Tiqueraud

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Denezzy le quatre Avril mil huit cent, septante trois

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Forestier Lydie

Lieu d'origine et de domicile :

de Thierens domiciliée à Thierens

Noms des parents :

fille de Jean Frédéric Forestier et de Gritlech, née Genier

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Thierens le quatorze juillet mil huit cent, septante quatre

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Denezzy et à Thierens le vingt trois Mars de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Deppieraz John  
Deppieraz Lydie

des témoins :

Ami Deppieraz Denezzy  
Lina Genier Thierens

L'officier de l'état civil :

J. Passet

Papiers présentés :

Publications de Denezzy  
et Thierens

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

St. Cierge

Par jugement rendu le 17 novembre 1906, déclaré définitif et exécutoire le 19 décembre 1906, le Tribunal civil du district de Neuchâtel a déclaré nul le divorce le mariage intant ci contre.

Le divorce a été accordé aux deux époux en vertu de l'article 147 de la loi fédérale du 24 décembre 1874.

Fait le 24 décembre 1906

L'officier de l'état civil

H. Pochon

N°

Aujourd'hui *Le numéro 1 à la page 71, est la seule* mil huit cent inscription *faite dans l'année* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ou comparu: *1903. Les deux doubles du présent registre sont conformes.*

Nom et profession de l'époux :

†. *Ce que nous certifions.*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Vevey le 31 Décembre 1903.* domicilié à

Noms des parents :

fil de et de *Officier de l'état civil:*

Etat civil :

*E. Pottet*

Date de la naissance :

née à



†

Nom et profession de l'épouse :

‡. *Un double a été remis le 5 janvier 1904, à l'autorité can-*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Annecy, en exécution de l'article 2* domiciliée à *de la loi.*

Noms des parents :

fille de *Vevey le 5 janvier 1904* et de

Etat civil :

*Officier de l'état civil:*

Date de la naissance :

née à



Date des publications :

Les publications ont eu lieu à

*Du le 24 Janvier 1904  
L'officier  
W. Guery*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

## Registre des mariages A.

N° 1  
Rosset-Sahud

Aujourd'hui ~~vingt quatre Mars mil neuf cent quatre~~ mil huit cent  
par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Rosset Alfred, agriculteur.

Lieu d'origine et de domicile :

de Oulens et Lucens et de Neyruz domicilié à Neyruz

Noms des parents :

fils de Jean Rosset et de Marie née Sidoux

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Oulens le quatorze Septembre mil huit cent septante  
- vingt-cinq

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Sahud Eugénie

Lieu d'origine et de domicile :

de Ogens et de Correvon domiciliée à Neyruz

Noms des parents :

fille de Jules Sahud, agriculteur et de feu Suzanne Elise née Chevalley

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Neyruz le trente Septembre mil huit cent septante  
- quatre

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Neyruz le deux et à Oulens, Ogens et  
Correvon, le quatre Mars de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Alfred Rosset  
Eugénie Rosset

des témoins :

Jean Rosset Neyruz  
Séline Loguivy Buisson-Magnon  
Nancy Piot Thierrens

l'officier de l'état civil :

J. Rosset rempl.

Papiers présentés :

Publications de Neyruz, Oulens,  
Ogens et Correvon.

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

Lucens et St-Bierges

N° 2

Durgnat - Cause

Aujourd'hui die Juin mil neuf cent quatre ~~mil huit cent~~

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Durgnat Jules Vincent, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Ormont-dessous domicilié à Quarigny rive droite

Noms des parents :

fils de Jean Vincent Durgnat et de Marquerite Felicie née Pottier, défunte

Etat civil :

veuf de Julia Sylvie Harlibaz née Mermad, des le douze février mil neuf

Date de la naissance :

cent deux  
né à Ormont-dessous le vingt deux Octobre mil huit cent cinquante

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Cause Lydie Sylvie

Lieu d'origine et de domicile :

de Seysin et Ormont-dessous domiciliée à Quarigny

Noms des parents :

fille de feu Marc-Félix Cause et de Julie-Amélie née Gille, à Ormont-

Etat civil :

dessous  
célibataire

Date de la naissance :

née aux Mosset le quinze Novembre mil huit cent septante-  
quatre

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Ormont-dessous le 21, à Seysin le 22 et  
à rigle le 23 Mai de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Jules V<sup>te</sup> Durgnat  
Lydie Cause

des témoins :

Cause Constant, Lefay  
Cause Alice, Lefay

pour l'officier de l'état civil :

L. Rossat rempl.

Papiers présentés :

L'autorisation de l'officier de  
l'état civil d'rigle, de célébrer  
le mariage à Seysin.

\* Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

Ormont-dessous, Seysin  
et rigle.

Registre des mariages A.

N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui le numéro 2 à la page 74, est celui de la mil huit cent dernière inscription faite par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu: dans l'année 1904: Les deux doubles du présent

Nom et profession de l'époux :

1. registres sont conformes. Ce que nous certifions.

Lieu d'origine et de domicile :

de Neyruz le 31 Décembre 1904 domicilié à

Noms des parents :

filz de \_\_\_\_\_ et de L'officier de l'état civil

Etat civil :

\_\_\_\_\_ *P. P. P.*

Date de la naissance :

né à \_\_\_\_\_



Nom et profession de l'épouse :

2. Un double a été remis le 4 Janvier 1905, à l'autorité

Lieu d'origine et de domicile :

de cantonale, en exécution de domiciliée à l'article 2 de la loi.

Noms des parents :

filz de Neyruz le 4 Janvier 1905 et de \_\_\_\_\_

Etat civil :

\_\_\_\_\_ L'officier de l'état civil

Date de la naissance :

née à \_\_\_\_\_



Date des publications :

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

*Val 4 Janvier 1905  
L'officier  
Neyruz*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

N° 1

Martin Sagniez

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui deux mars mil neuf cent six ~~mil huit cent~~

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Martin Charles Ami, agriculteur

de Vepruz (Vaud) domicilié à Vepruz

fils de Jean Martin d'écide et de Thaline née Pideut

célibataire

né à Vepruz le trois décembre mil huit cent quatre-vingt un

et

2. Sagniez Céline, ménagère

de Vepruz domiciliée à Vepruz

fille de Rosalie Sagniez, fille et de elle-même de Jacques Sagniez

célibataire

née à Vepruz le dit sept mars mil huit cent cinquante neuf

Les publications ont eu lieu à Vepruz le trois février mil neuf cent six

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Omi Martin

Céline Martin

des témoins :

F. Deppierraz & Denoy

Etie Gilman & Denoy

L'officier de l'état civil :

H. Pechon

Papiers présentés :

Publications de Vepruz

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui Le numéro 1 à la page 76 est celui de mil huit cent  
la dernière inscription faite par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu : dans l'année 1906. Les deux doubles du présent

Nom et profession de l'époux :

1. rejettes sont conformes. Ce que nous certifions

Lieu d'origine et de domicile :

de Domeny le 31 décembre 1906 domicilié à \_\_\_\_\_

Noms des parents :

fil(s) de \_\_\_\_\_ et de L'officier de l'état civil  
H. Pichon

Etat civil :

Date de la naissance :

né à \_\_\_\_\_



et

Nom et profession de l'épouse :

2. Un double a été remis à l'autorité cantonale en exécution

Lieu d'origine et de domicile :

de la loi, article 2., le 5 janvier 1907 domiciliée à L'officier de l'état civil

Noms des parents :

fil(le) de \_\_\_\_\_ et de H. Pichon

Etat civil :

Date de la naissance :

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_



Date des publications :

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

*Vu le 27 Janvier 1907  
Le préfet  
R. Guay*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



N° 1  
Gilliand Pichon

Aujourd'hui vingt juin mil huit-cent  
neuf cent sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Gilliand Léon Fernand, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Combremont le Grand domicilié à Denez

Noms des parents :

fils de Pierre Etie Gilliand et de Elise née Vidout

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Prevaloup le (26) vingt-six février 1878  
et

Nom et profession de l'épouse :

2. Lichon Laure Marie, couturière

Lieu d'origine et de domicile :

de Chêne et Raquier domiciliée à Denez

Noms des parents :

fille de Henri Pichon et de Louise née Dappieraz

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Denez le 9 mai mil huit cent huitante cinq

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Denez et Combremont le Grand le  
25 mai et à Chêne et Raquier le 26 mai 1887.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Léon Fernand Gilliand  
Laure Marie Gilliand

des témoins :

Eternex à Denez  
J. Dappieraz à Denez

L'officier de l'état civil :

H. Pichon

Papiers présentés :

/

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Combremont le Grand et Mellandier

N° 2

Deppierraz Deppierraz

Nom et profession de l'époux :  
 Lieu d'origine et de domicile :  
 Noms des parents :  
 Etat civil :  
 Date de la naissance :  
  
 Nom et profession de l'épouse :  
 Lieu d'origine et de domicile :  
 Noms des parents :  
 Etat civil :  
 Date de la naissance :  
  
 Date des publications :

Aujourd'hui quinze novembre mil huit cent neuf cent sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1. Deppierraz John agriculteur  
 de Denery domicilié à Denery  
 fils de Constant Deppierraz et de Constante née Piquet  
 divorcé d'avec Edouard née Potel de le 28 décembre mil neuf cent  
 né à Denery le quatre avril mil huit cent septante

et

2. Deppierraz Lucie née Clot  
 de Denery domiciliée à Denery  
 fille de François Clot et de Céline Paccard épouse  
 veuve de Deppierraz Clément en 1<sup>er</sup> mariage le 31 août mil neuf cent  
 née à Chapuis le premier décembre mil huit cent septante

Les publications ont eu lieu à Denery le dit octobre mil neuf cent sept

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

John Deppierraz  
Lucie Deppierraz

des témoins :

Arni Deppierraz à Denery  
Jules Clot à Denery

L'officier de l'état civil :

H. Pichon

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux  
 officiers de l'état civil de

Avant la célébration du mariage inséré ci-dessus sous le numéro 2426, les époux ont déclaré reconnaître pour leur enfant et seul héritier légitime Deppierraz Jean et Lucie Deppierraz née Clot nés le dit neuf octobre mil neuf cent sept à Denery inséré sous le n° 12 dans les registres de l'état civil de l'arrondissement de Denery.  
 Ce qui atteste le présent par leur signature le 15 novembre 1907 le quinze novembre mil neuf cent sept  
John Deppierraz  
Lucie Deppierraz  
 L'officier de l'état civil  
H. Pichon

N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui *Le numéro 2. à la page 27 est celui de mil huit cent*  
*la dernière inscription faite* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu : *dans l'année 1907. Les deux doubles du présent registre*

Nom et profession de l'époux :

1. *sont conformes. Ce que nous certifions*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Denezy le 31 décembre 1907* domicilié à *L'officier de l'état civil*

Noms des parents :

filz de \_\_\_\_\_ et de *H. Pichon*

Etat civil :

Date de la naissance :

né à \_\_\_\_\_



+

Nom et profession de l'épouse :

2. *Un double a été remis à l'autorité cantonale*

Lieu d'origine et de domicile :

de *le 5 janvier 1908* domiciliée à *en exécution de*

Noms des parents :

fille de *L'article 2 de la loi* et de \_\_\_\_\_

Etat civil :

Date de la naissance :

*Denezy le 5 janvier 1908. L'officier de l'état civil*

née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_



Date des publications :

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

*Tu le 29 janvier 1908  
Le Rife  
Sallamant*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Registre des mariages A.

N° 1

Aujourd'hui seize mars mil huit cent

Dutoit Rahud

mil neuf cent huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Dutoit Constant agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Veyrus et Moudon domicilié à Veyrus

Noms des parents :

fils de Jean Rodolphe et de Louise née Dutoit, veuve

Etat civil :

premier mariage de Elixier Martin de St-Étienne-le-Moûtier

Date de la naissance :

né à Veyrus le cinq décembre mil huit cent cinquante

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Rahud Elise ménagère

Lieu d'origine et de domicile :

de Cgens domiciliée à Veyrus

Noms des parents :

fille de Jean Siméon et de Fanchette Louise née Morin

Etat civil :

célibataire cent soixante deux

Date de la naissance :

née à Morrens le le premier juin (1862) mil huit

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à De Veyrus, Moudon et Cgens, les 24, 25 et 26 novembre 1907.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Vu le 5 février 1909  
Le Préfet  
Saccin

Signatures

des époux :

Constant Dutoit  
Elise Rahud

des témoins :

Fernand Gilliard, à Veyrus  
François Desjardins à Veyrus

L'officier de l'état civil :

H. Pichon

Papiers présentés :

/

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Moudon et St-Étienne-le-Moûtier

N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui Le numéro 1. à la page 81 est mil huit cent  
celui de la dernière par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu : inscription dans l'année 1918. Les deux doubles

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

1. du présent registre sont conformes. Ce que nous certifions  
de Denezy le 31 décembre 1918 domicilié à L'officier de l'état civil  
fils de \_\_\_\_\_ et de H. Pichon  
né à \_\_\_\_\_



et

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

2. Un double du registre a été remis à l'autorité  
de cantonale le 7 janvier 1919 domiciliée à en exécution de  
fille de l'article 7 de la loi et de \_\_\_\_\_  
Denezy le 6 janvier 1919. L'officier de l'état civil  
née à \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ H. Pichon



Date des publications :

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

**Signatures**

des époux :

des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

\_\_\_\_\_

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Registre des mariages A.

N° 1  
Fernez Crisinel

Aujourd'hui dit neuf mai mil neuf cent neuf mil huit cent  
par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

Nom et profession de l'époux :

1. Fernez Edmond instituteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Villars Bramard domicilié à Denez

Noms des parents :

fils de Henri Fernez Ami et de Julie née Jaquier

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Villars Bramard le dit sept juin mil huit cent quatre vingt dix

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Crisinel Louise Emma sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Denez domiciliée à Denez

Noms des parents :

fille de Jules Crisinel et de Marie Elise née Jaquier

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Denez le quatre juin mil huit cent huitante deux

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Denez le deux mai 1909 et à Villars Bramard le 5 mai 1909.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Edmond Fernez  
Louise Emma Fernez

des témoins :

Mäder Emile à Lucens  
Aime Crisinel à Denez

L'officier de l'état civil :

H. Pichon

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Villazel

Vu le 22 Janvier 1910  
Le Préfet  
Sassonnet

Le numéro 1. à la page 83 est celui de la dernière inscription dans l'annuaire 1909. Le dit double a été vérifié sur les originaux et est conforme. Ce qui nous certifie.

Denez le 31 décembre 1909.

L'officier de l'état civil

H. Pichon

Un double a été remis le 7 janvier 1910 à l'autorité cantonale en attestation de l'acte.

Denez le 7 janvier 1910

L'officier de l'état civil

H. Pichon



N° 1

*Chevalley Beausive*

Aujourd'hui *douze mai mil neuf cent onze* mil huit cent

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. *Chevalley Jules Ernest agriculteur*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Denez* domicilié à *Denez*

Noms des parents :

fils de *Jules Chevalley* et de *André née Robton*.

Etat civil :

*célibataire*

Date de la naissance :

né à *Treytrouens* le *dix-sept juillet mil huit cent huitante trois*  
et

Nom et profession de l'épouse :

2. *Beausive Henriette ménagère*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Epondes* domiciliée à *Epondes Denez*

Noms des parents :

fille de *Lina Beausive décédée* et de \_\_\_\_\_

Etat civil :

*célibataire*

Date de la naissance :

née à *Epondes* le *seize avril mil huit cent huitante cinq*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Denez le 3 avril 1911 et à Epondes*  
*le 5 avril 1911.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

*Ernest Jules Chevalley*  
*Henriette Chevalley*

des témoins :

*Henry Morillon ja à Denez*  
*Clémence Chambaz à Denez*

L'officier de l'état civil :

*H. Robton*

Papiers présentés :

*Publications de Denez*  
*et Epondes.*

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

*Belmont*

*Le domicile de l'épouse est Denez au lieu de Epondes, par suite de son mariage. ratifié avant la date par les époux : Ernest Jules Chevalley Henriette Chevalley L'officier de l'état civil H. Robton*

*26 Juin 1912 de l'Etat Civil de Belmont*

*Le numéro 1. à la page 84 est celui de la dernière inscription dans l'année 1911. Les deux doubles de papiers ont été vérifiés et sont conformes. Ce qu'on nous certifie Denez, le 31 décembre 1911 L'officier de l'état civil H. Robton*



N° 1

Dulac Croset

Aujourd'hui vendredi quinze mars mil huit cent mil neuf cent deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

Nom et profession de l'époux :

1. Dulac Gustave charpenteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Ollon domicilié à Poncet

Noms des parents :

fils de François Samuel et de Julie Halime née <sup>Poncet</sup> ~~Prat~~

Etat civil :

veuf de Halime née Poncet de le 19 décembre mil neuf cent

Date de la naissance :

né à Poncet le quinze février mil huit cent septante et

Nom et profession de l'épouse :

2. Croset Sophie Elise ménagère

Lieu d'origine et de domicile :

de Ollon domiciliée à Poncet

Noms des parents :

fille de Louis Samuel Croset et de Elise née ~~Ollon~~ <sup>Ollon</sup>

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Poncet le sept mai mil huit cent septante huit

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Ollon le 24 et à <sup>Huimoz</sup> ~~Huimoz~~ le 27 février mil neuf cent deux

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

G<sup>m</sup> Dulac  
Sophie Elise Dulac

des témoins :

Edmond Ferry instituteur <sup>Huimoz</sup> ~~Huimoz~~  
François Deppey <sup>Huimoz</sup> ~~Huimoz~~

L'officier de l'état civil :

H. Pichon

Papiers présentés :

Un certificat de publication  
délivré par l'officier de l'état  
civil de <sup>Huimoz</sup> ~~Huimoz~~

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Huimoz - Ollon



№ 2  
Baudin Martin

à Tenezzy  
Aujourd'hui vingt-neuf mars mil neuf cent dix-sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Baudin Emile agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Ursins domicilié à Neyruz

Noms des parents :

fils de Jean-François Baudin et de Lina née Ray, à Neyruz

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Neyruz le seize avril mil huit cent quatre-vingt

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Martin Marie Hélène couturière

Lieu d'origine et de domicile :

de Chapelle, Neyruz et Vuavens domiciliée à Thierrens

Noms des parents :

fille de Jules Martin agriculteur et de Rosine née Dutasta Thierrens

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Thierrens le dit septembre mil huit cent quarante

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Neyruz le 5 mars, à Ursins, Thierrens, Chapelle et Vuavens le 6 mars mil neuf cent dix-sept

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

## Signatures

des époux :

Emile BaudinMarie Baudin

des témoins :

Mysse Gilliani agriculteur TenezzyAlexis Chevalley agriculteur Tenezzy

L'officier de l'état civil :

H. Pichon

Papiers présentés :

L'époux un extrait de naissance

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

A. Georges, Vuavens,Ursins

No 3.  
Regamey Pidoux

Nom et profession de l'époux :  
Lieu d'origine et de domicile :  
Noms des parents :  
Etat civil :  
Date de la naissance :  
  
Nom et profession de l'épouse :  
Lieu d'origine et de domicile :  
Noms des parents :  
Etat civil :  
Date de la naissance :  
  
Date des publications :

Aujourd'hui ~~vingt un mai mil neuf cent douze~~ <sup>à Tenexy</sup> ~~mil huit cent~~  
par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont  
comparu :  
1. Regamey Henri Charles employé aux C.F.F.  
de Sausanne (Vaud) domicilié à Genève  
fils de Regamey Henri et de Mariée Tarnier, veuve  
célibataire  
né à Paris le premier mars mil huit cent huitante quatre  
et  
2. Pidoux Constance ménagère  
de Fond sur Lucens domiciliée à Vevey  
fille de Jules Pidoux agriculteur et de Aurélien Martin, à Vevey  
célibataire  
née à Vevey le dix sept janvier mil huit cent quarante  
Les publications ont eu lieu à Vevey le 29 avril, Sausanne le 11 mai,  
Genève le 30 avril, Fond sur Lucens le 30 avril

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :  
Henri Charles Regamey  
Constance Regamey  
des témoins :  
Ulysse Gillian agriculteur Tenexy  
Edmond Verrey instituteur Tenexy

L'officier de l'état civil :

H. Pichon

Papiers présentés :

Certificat de publication

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Sausanne, Genève et  
Lucens

n° 4  
Jordan-Labud

Aujourd'hui ~~quatorze~~ <sup>22</sup> septembre mil neuf cent dix-huit ~~mil huit cent~~

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Jordan Constant Béli agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Ruayres domicilié à Villars-le-Comte

Noms des parents :

fil de Daniel Samuel Jordan décédé et de Mélanie née Péclard décédée

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Pailly le dix-neuf mars mil huit cent septante deux  
et

Nom et profession de l'épouse :

2. Labud Lina ménagère

Lieu d'origine et de domicile :

de Cyens domiciliée à Villars-le-Comte

Noms des parents :

fille de Marie Labud, elle-même et de filles de Achard Jacques Daniel Labud

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Ursins le vingt avril 1888

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Villars-le-Comte le 12 avril, à Cyens le 13 avril et à Ruayres-le-Bas le 14 avril 1918.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

### Signatures

des époux :

Constant Jordan  
Lina Jordan

des témoins :

Jordan Pierre qui Villars-le-Comte  
Labud Armand Cyens

L'officier de l'état civil :

H. Pichon

Papiers présentés :

Extraits de naissance

Le mariage a été communiqué aux  
officiers de l'état civil de

M. Cyens et de Foy

N° 5.

Curtet Béchervaz

Aujourd'hui seize novembre mil neuf cent douze <sup>à Denezy</sup> ~~mil huit cent~~ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Curtet Justin Arnold agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Jurions domicilié à Neyruz

Noms des parents :

fils de François Louis Curtet et de Vanette Eugénie née Kappeler

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Jurions le sept juillet mil huit cent 73.

Nom et profession de l'épouse :

2. Béchervaz Marguerite ménagère

Lieu d'origine et de domicile :

de Cuarny domiciliée à Neyruz

Noms des parents :

fille de Paul François Béchervaz et de Henriette née Thomaz, à Neyruz

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Neyruz le 17 mars mil huit quatre vingt quatre

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Neyruz le 6 octobre  
 à Cuarny le 8 octobre et à Jurions le 8 octobre 1912

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Curtet Justin Arnold.  
Bek Curtet Marguerite

des témoins :

Edmond Serey inst. Denezy  
F. Deppey Agri à Denezy

L'officier de l'état civil :

H. Pichon

Papiers présentés :

Extraits de naissance

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Romainmotier et Yverand

En suite de directions reçues du Département de Justice et Police, par circulaires des 11 novembre 1911 et 16 décembre 1913, le présent registre est daté le 31 décembre 1913. La suite se trouve dans le volume II commençant par l'inscription n° 1. de l'année 1911. Attesté par l'officier de l'état civil: H. Pichon

1912  
le 6 janvier 1914  
Le Préfet  
M. Béchervaz

Le numéro 5 à la page 84 est celui de la dernière inscription dans l'année 1912. Les deux doubles du présent registre sont conformes. Copie sans contestation.

Denezy, le 31 décembre 1913  
L'officier de l'état civil  
H. Pichon



Un double du présent registre a été remis à l'autorité cantonale en vertu de l'art. 2 de la loi le 7 janvier 1912.

Denezy, le 7 janvier 1913  
L'officier de l'état civil  
H. Pichon



N° 5.

Curtet Béchervaz

Aujourd'hui seize novembre mil neuf cent douze <sup>à Denezy</sup> ~~mil huit cent~~ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Curtet Justin Arnold agriculteur de Jurions domicilié à Neyruz fils de François Louis Curtet et de Vanette Eugénie née Kappeler célibataire né à Jurions le sept juillet mil huit cent 73.

2. Béchervaz Marguerite ménagère de Cuarny domiciliée à Neyruz fille de Paul François Béchervaz et de Henriette née Thomaz à Neyruz célibataire née à Neyruz le 17 mars mil huit quatre vingt quatre

Les publications ont eu lieu à Neyruz le 6 octobre à Cuarny le 8 octobre et à Jurions le 8 octobre 1912

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Curtet Justin Arnold. Béchervaz Marguerite

des témoins :

Edmond Serey inst. Denezy F. Deppey Agri à Denezy

L'officier de l'état civil :

H. Pichon

Papiers présentés :

Extraits de naissance

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Romainmotier et Yvermond

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

14 novembre 1912 de Pichon  
Le 6 janvier 1914 Le Pichon M. Béchervaz

Le numéro 5 à la page 111 est celui de la dernière inscription dans l'année 1912. Les deux doubles du présent registre sont conformes. Copie sans contestation.

Denezy, le 31 décembre 1912 L'officier de l'état civil H. Pichon



Un double du présent registre a été remis à l'autorité cantonale en vertu de l'art. 2 de la loi le 7 janvier 1912.

Denezy, le 7 janvier 1913 L'officier de l'état civil H. Pichon



En suite de directions reçues du Département de Justice et Police, par circulaires des 11 novembre 1911 et 16 décembre 1912, le présent registre est daté le 31 décembre 1913. La suite se trouve dans le volume II commençant par l'inscription n° 1 de l'année 1911. Attesté par l'officier de l'état civil: H. Pichon





1877	Betty - Radou	8
1879	Babelay et Dubois	14
1880	Besson et Chevalley	17
1884	Bulloy et Duruz	26
1885	Baumgartner et Guynet	30
1893	Besson et Crisinel	45
	Bovay et Panhard	50
1894	Bulloy et Hottel	57
1912	Baudin et Martin	86
"	Bichery et Coustel	89



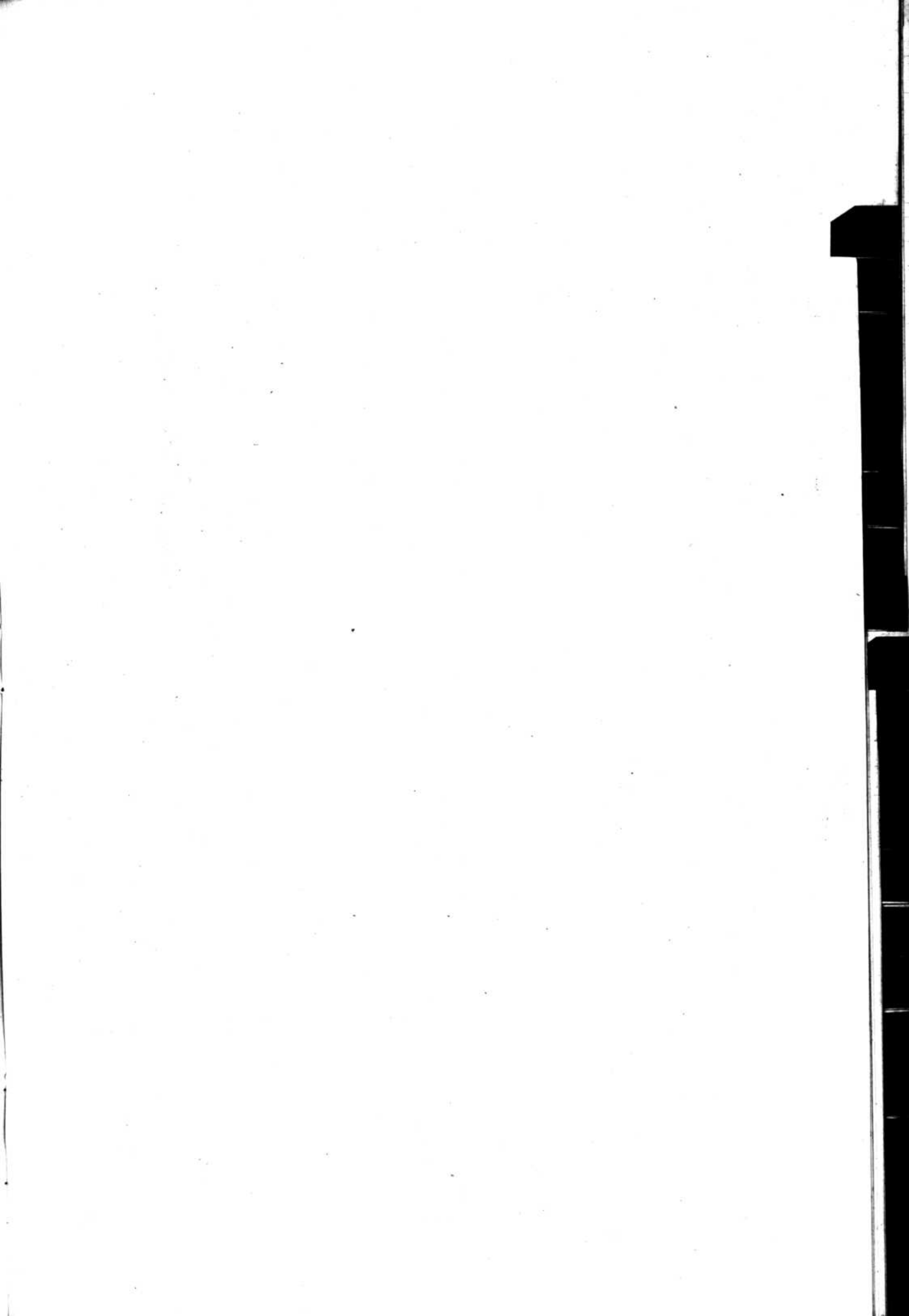


1877.	Chevalley - Chambaz	6.
1879.	Crisinel et Debéaz	11.
1880.	Chevalley - Besson	17.
1879	Crisinel et Jaquet	15.
1882	Chambaz et Girard	23
1885	Cann et Dutoit	31
1888	Chevalley et Sidoux	33
1889	Chevalley et Chevalley	36
1892	Chambaz et Olivier	42
1893	Crisinel et Besson	43
1897	Cloz et Deppinay	61.
"	Crisinel et Matherbe	62
1898	Curchod et Sidoux	64
1899	Crisinel et Deppinay	67
1909	Crisinel et Vercy	83
1911	Chevalley et Bausin	84



		Folio
1876	Dupraz-Gillieron	2
1876	Dumassel-Ducrot	3
1879	Dutoit-Gonin	13
	Dutoit-Babelay	14
1881	Deppienay-Chambaz	20
1884	Dunoz & Bulloz	26
1885	Dutoit et Cavin	31
1889	Deppienay et Deppienay	37
1891	Dutoit A Roux	40
1892	Depallens & Jauchard	43
1893	Dutoit et Gray	47
	Deppienay et Putoz nie Hegroz	48
	Dutoit et Pahud	51
	Dutoit et Chumey	52
	Dutoit et Guignet	53
1894	Dutoit et Favre	55
	Dutoit et Martin	56
1897	Deppienay et Bloz	61
1898	Durgnat et Warletaz, nie Hermod	65
1899	Deppienay et Crisinel	67
1901	Dutoit et Gavillet	69
1903	Deppienay Forestier	71
1904	Durgnat et Tauxe	74
1907	Deppienay et Deppienay nie Bloz	77
1908	Dutoit et Pahud	81
1912	Dulet et Crestet	85



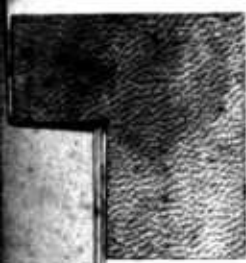




1849 Fiaux - Nicolier  
1894 Favre et Dutoit  
1903 Forestier et Deppinay

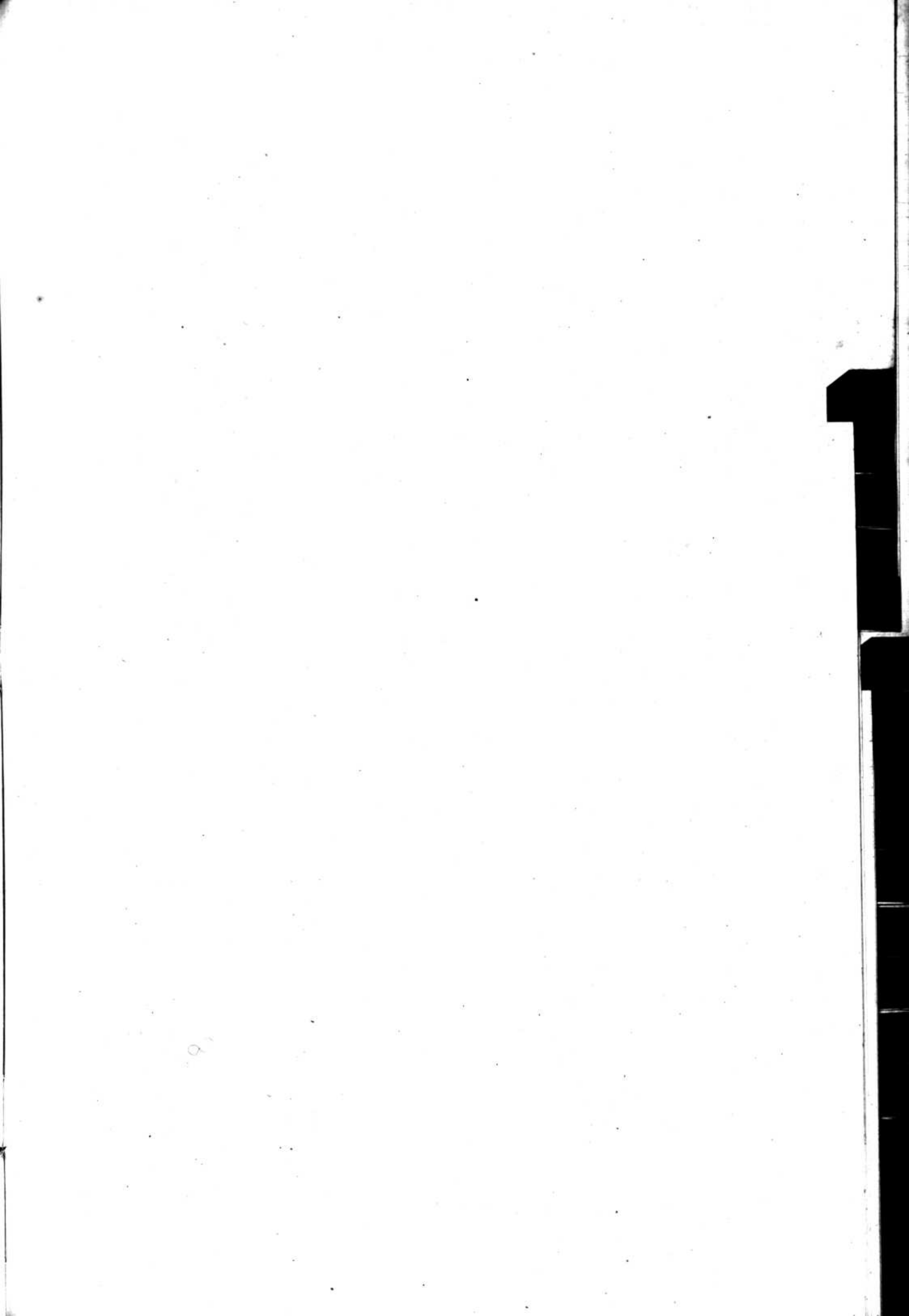
12  
55  
71



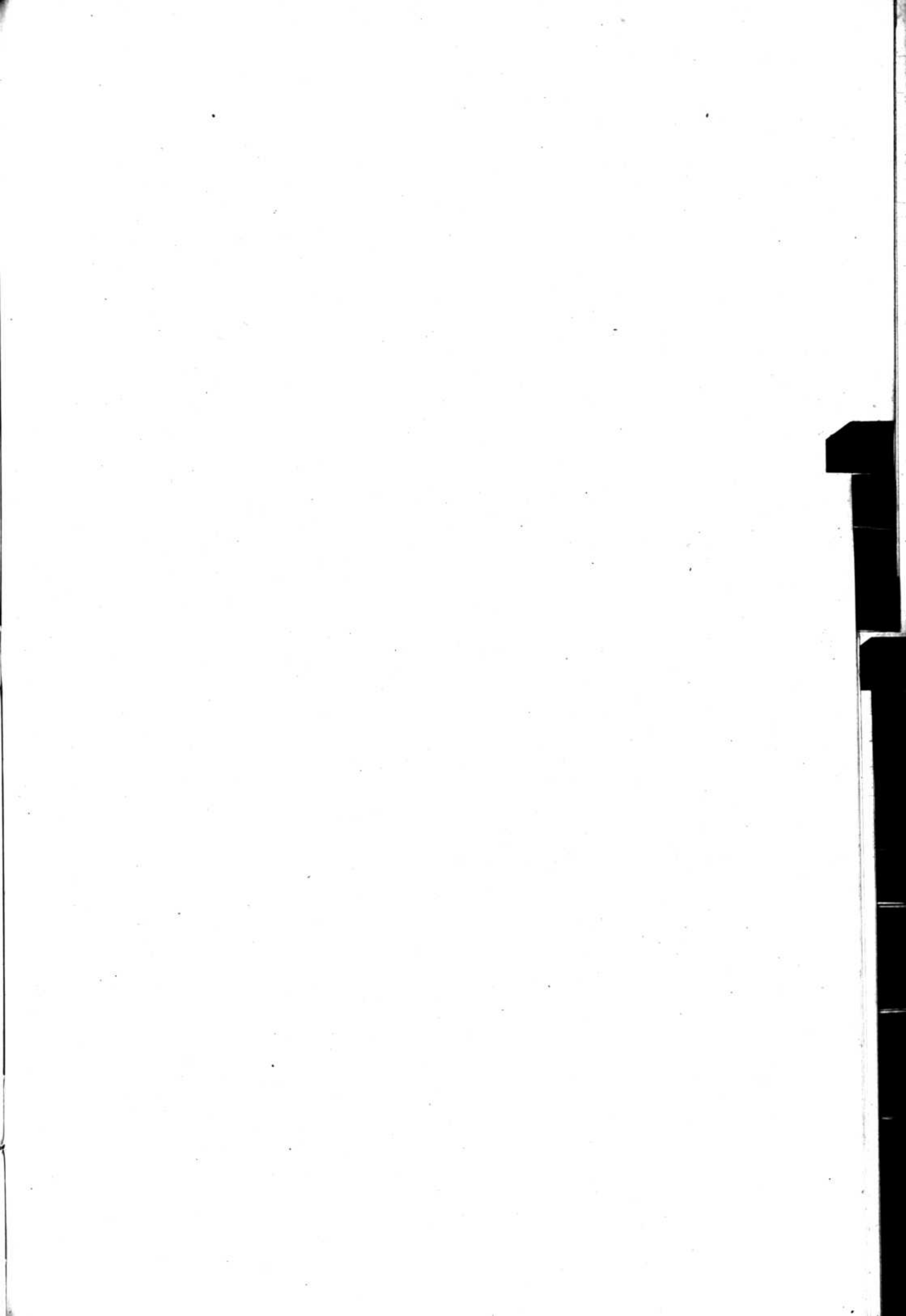


		Foli-
1882	Giard - Chevalley	24
1885	Golar - Jaynes	29
"	Guignet - Baumgartner	30
1889	Gardillet et Martin	38
1893	Gray et Dutoit	47
"	Guignet et Dutoit	53
1895	Gilliand et Michoud	59
1901	Gardillet et Dutoit	69
1907	Gilliand et Pichon	78











		Folio
1879	Jaquier et Cristinel	15
1885	Jaquier et Golar	29
1892	Jaquier et Depallens	43
1912	Jordan et Pichud	88









		Folia
1882	Gagniaz-Folliet, Neyruz	22
1889	Gagniaz-Novemaz	35
1906	Gagniaz et de Mollet	76



		Folio
1876	Martin - Gallandaz	1
1879	Martin - Tidoua	10
1889	Martin et Gavillet	38
1894	Martin et Dutoit	56
1895	Michoud et Gilliland	59
1897	Halherbe et Crisinel	62
1898	Harletaz ni Hermod et Dugyner	65
1906	Martin - Lagniaz	76



1889

Novemur A Caynias

Folio  
35

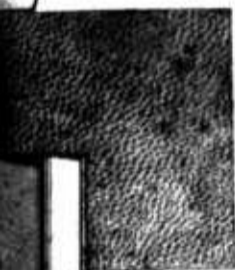




1892

Oliver et Chumbay

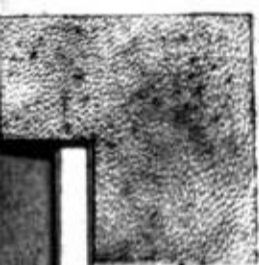
Folio  
42



2

19

	Folio
1877 Pidoux - Gourmeay	5
" Pidoux - Dutoit	7
1881 Sochon - Deppiermay	19
1884 Lahud - Chevalley	27
1888 Pidoux et Chevalley	33
1893 Pidoux et Lahud	46
" Parchaud et Poyay	50
" Persoy, nee Negroz et Deppiermay	48
" Lahud et Dutoit	51
1898 Pidoux et Curchod	64
1914 Lahud et Rossel	73
1912 Pidoux et Regamey	87







		Folio
1891	Roux et Dutock	40
1893	Rod et Uley	49
1914	Ribbet et Pahud	73









1893	Thomney et Dutoit	52
1904	Tauxe et Dugnat	74



1893 Aldry et Poet

49

